



RAPPORT D'OBSERVATION DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE DU VENDREDI 25 OCTOBRE 2013 (PREMIER TOUR)



Novembre 2013

Agréments

PFNOSCM : Décision n°108/13/CENI-T du 30 mai 2013

FTMF : Décision n°382/12/CENI-T du 12 décembre 2012

EQUIPE DE REDACTION :

Rédacteur : Mr NDRIANDAHY Mahamoudou

Avec la contribution de :

**** Equipe de la PFNOSCM :***

- Mme RAZAFINARIVO RAMAMONJISOA Elisa

- Mlle ANDRIANAINA Harinalimanana

**** Equipe du FTMF :***

- Mr Hajason RAMIARONDRABE

- Pasteur RAMANDROSOA Herisolo

- Mr ANDRIANARIJAONA Frédéric

- Mme RANDRIANASOLO Harivola Noromalala

**** Mise en page :***

Mme RAZAFINARIVO RAMAMONJISOA Elisa

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION : CONTEXTE ET ENJEUX DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE.....	5
1.1. Environnements institutionnel, politique, économique, sociale et sécuritaire malsains.....	5
1.2. Les enjeux de l'élection présidentielle du 25 octobre 2013.....	6
II. OBJECTIFS ET PRINCIPES DE LA PFNOSCM ET DU FTMF DANS LEUR PARTICIPATION AU PROCESSUS ELECTORAL.....	7
III. EXPERIENCES ET FORCES DE LA PFNOSCM ET DE LA FTMF DANS LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET D'OBSERVATION DES ELECTIONS	7
3.1. La PFNOSCM	7
3.2. Le FTMF.....	8
IV. ELECTION PRESIDENTIELLE : CADRE JURIDIQUE ET PRINCIPES	8
4.1. Cadre juridique malgache sur les élections	8
4.2. Les instruments régionaux, continentaux et internationaux en matière d'élection	9
V. APPROCHE METHODOLOGIQUE DES ACTIONS DE SENSIBILISATION ELECTORALES ET D'OBSERVATION DES PRESIDENTIELLES.....	10
5.1. Le partenariat avec SADC-CNGO.....	11
5.2. Le partenariat avec EISA ET PACTE.....	11
VI. LES ACTIONS D'ANIMATION, DE SENSIBILISATION ET DE MEDIATION ELECTORALES.....	11
VII. LES ACTIONS D'OBSERVATION.....	12
7.1. Observation réalisée avec SADC-CNGO	12
7.2. Observation bénévole réalisée par les membres de la PFNOSCM et du FTMF	12
VIII. LES CONSTATS RELEVES DURANT LE PROCESSUS ELECTORAL.....	13
8.1. Sur le cadre juridique	13
8.2. Sur la liste électorale.....	13
8.3. Sur la sécurisation du processus électoral.....	14
8.4. Sur les campagnes de sensibilisation.....	15
8.5. Sur l'accès aux médias.....	16
8.6. Sur les partenariats.....	16
8.7. Sur les constats pendant la phase pré-électorale	17
8.8. Sur les constats pendant le jour du scrutin.....	18
8.9. Sur les constats pendant la phase post électorale.....	21
8.10. Sur le respect des droits de l'Homme.....	22
IX. CONCLUSION	24
X. RECOMMANDATIONS	24
10.1. A la CENI-T :	24
10.2. Aux forces de l'ordre :	25
10.3. Aux organisations de la Société civile :.....	25
10.4. Aux partis politiques et candidats :	25
10.5. Aux médias :	26
10.6. Aux ONG internationales :	26
10.7. Les Institutions publiques :	26
10.8. A la SADC CNGO :	26

10.9. A la Communauté internationale :	26
ANNEXES	27
Annexe I : Liste des abréviations	27
Annexe II : Déclaration préliminaire de SADC-NGO	28
Annexe III : Rapport préliminaire de la PFNOSCM et de FTMF	32

I. INTRODUCTION : CONTEXTE ET ENJEUX DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE

L'élection présidentielle du 25 octobre 2013, qualifiée officiellement d'« *élection de sortie de crise* », est supposée être la solution ultime à une crise qui a trop duré et qui a rongé de manière exceptionnelle l'économie de Madagascar et le pouvoir d'achat des 22 millions de population malagasy depuis 2009.

En analysant le contexte et le processus électoral dans tous ses aspects, on est amené à se demander si les conditions minimales sont remplies pour que cette élection présidentielle puisse être la voie effective et durable de sortie de crise.

1.1. Environnements institutionnel, politique, économique, sociale et sécuritaire malsains

Il est clair qu'à partir du 17 septembre 2011¹, la Feuille de route est devenue le document de référence qui permet d'évaluer l'engagement des dirigeants et de toutes les parties prenantes pour sortir Madagascar définitivement de la crise. « *Le processus de transition neutre, inclusive et consensuelle* » que dicte la Feuille de route est conçu pour permettre d'« *aboutir à la tenue d'élections crédibles, libres et transparente à Madagascar*² » et acceptées par tous. Ces caractéristiques de la transition sont de nature à assurer les conditions minimales de la réalisation du présidentiel et de toutes les élections qui vont suivre pour garantir une sortie de crise durable s'ils sont honnêtement respectés par tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la Feuille de route.

La réalité démontre que les trois ans de mise en œuvre de ce document de cadrage donnent une conclusion peu satisfaisante, et ce, par toutes les parties prenantes, sans exception. Quelques exemples:

- La partie malgache :
 - o On note plusieurs cas de violations des termes de la Feuille de route et de multitudes de défaillances dans sa mise en œuvre tels que :
 - art. 6 et 7 : pourvoi et répartition injuste et inéquitable des postes politiques, souvent source de frustration des autres mouvances, car le Gouvernement, le CT et le CST sont dominés par la mouvance Andry Rajoelina ;
 - art. 8 : engagement de Madagascar dans des projets à long terme alors que la Feuille de route stipule clairement dans cet article que cela devrait attendre un gouvernement élu démocratiquement ;
 - art. 15 : non respect de la neutralité de l'administration notamment au cours de la campagne électorale (chefs d'institution participant aux campagnes électorales, ...) ;
 - art. 16 à 20 : Non instauration d'un climat d'apaisement : non libération des prisonniers politiques, interdiction du retour des exilés politiques, ... ;
 - art. 17 : Non accès aux médias publics et la non jouissance du droit de manifester ; ces droits restant l'apanage des partisans du Président de la Transition sauf durant la période de campagne électorale ;
 - art. 25 et 26 : aucune démarche sur la Réconciliation nationale entamée par le Comité pour la Réconciliation Malagasy ou CRM jusqu'ici ; l'octroi d'amnistie « *large* » reste ambigu alors que cela doit accompagner les élections pour garantir et renforcer une transition pacifique vers le retour à l'ordre constitutionnel ;
 - art. 28 : les actions de suivi et de contrôle de la mise en œuvre de la Feuille de route par le Comité mis en place pour cela (le CSC) restent peu déterminantes. A cause de l'insuffisance de sa notoriété, sa capacité d'influence pour faire appliquer effectivement la Feuille de route reste très faible.
- La SADC, l'UA et la Communauté internationale :
 - o Le Bureau de la Médiation de la SADC prévu par la Feuille de route (art. 29, 33 et 37) n'est jamais mis en place, le Bureau de liaison existant n'exerçant que le rôle de simple antenne de la SADC à Madagascar ;
 - o Les acteurs nationaux (la Société civile malagasy et le Comité de Suivi et de Contrôle) n'obtiennent pas les appuis nécessaires et suffisants (art. 28 et 39) dans l'exercice de leur mission.

Par ailleurs, la période pré-électorale a été marquée par :

- Après avoir imposé le « *ni Marc Ravalomanana ni Andry Rajoelina* », on assiste à la pression de la Communauté internationale sur le retrait de la candidature de Mme Lalao RAVALOMANANA et de celle

¹ C'était la date de la signature de la Feuille de route à Madagascar par les 11 signataires, sous l'égide de la SADC

² Art.2 de la Feuille de route

de l'Amiral Didier RATSIRAKA, en application de l'article 46 de l'ancienne Constitution qui exige « une présence physique d'au moins six mois » à Madagascar pour pouvoir se porter candidat. Ce fût une disposition que les observateurs de tous bords ont qualifié d'arbitraire, non inclusive et violant la souveraineté malagasy. La pression est basée sur une constitution caduque et ne va pas dans le sens de l'apaisement ;

- le monopole des médias publics par la mouvance Andry Rajoelina bien avant la période de campagne électorale. Ceux-ci ont couvert les multiples inaugurations officielles, et a organisé de vraies campagnes sous couvert de « pré-campagnes », générant ainsi l'inégalité de chance des candidats ;
- une vaine campagne de plaidoyer pour la tenue d'un référendum constitutionnel avant toute élection par un certain nombre de groupes politiques au regard de l'absence d'une constitution légitime ;
- le non aboutissement de la rencontre au Sommet des quatre chefs d'Etat à Madagascar initiée par le FFKM car ignorée par le pouvoir en place et la Communauté internationale. Pourtant la solution malgacho-malgache est encouragée par la Feuille de route dans ses art. 1 et 33 ;
- une montée inquiétante de l'insécurité dans les 22 régions et notamment dans la Capitale, et que les forces de l'ordre ne parviennent pas à endiguer (exemple : le cas de Ramenabila dans le sud, chef de *dahalo* devenu légendaire, introuvable jusqu'à maintenant malgré les moyens énormes investis pour l'attraper et pacifier la zone) ;
- une paupérisation sans précédent de la population malagasy. La Banque Mondiale, dans son rapport publié en juin 2013, intitulée « Madagascar : Pour un dialogue sur les enjeux de développement », note que « plus de 92% »³ de la population malagasy vit sous le seuil de la pauvreté (ie. moins de 2 dollars par jour).

PIB par habitant à Madagascar et dans les Pays Sélectionnés (1960-2010)*

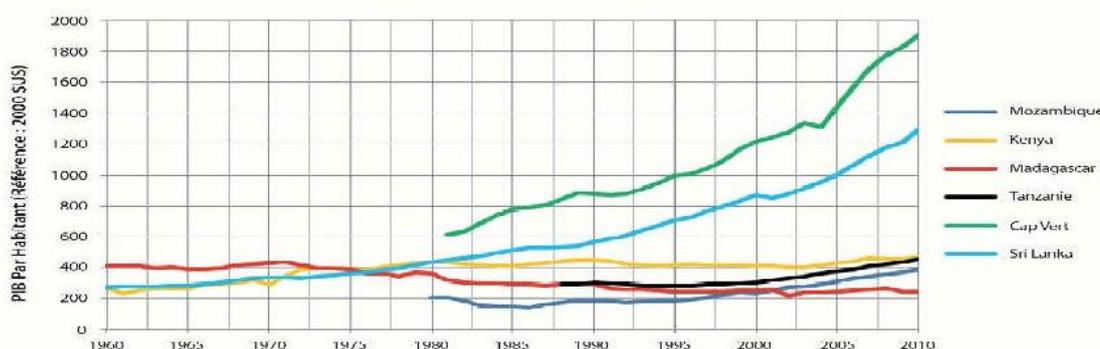


Figure 1: Rapport de la Banque Mondiale sur la Protection Sociale, 2012

1.2. Les enjeux de l'élection présidentielle du 25 octobre 2013

Dès lors, face à cette situation somme toute alarmante, l'importance des Présidentielles comme une élection de sortie de crise est on ne peut plus cruciale par le défi énorme et complexe qu'elle incarne. Le défi est énorme car de cette élection va dépendre l'avenir des 22 millions de malagasy. En effet, aucun effort de redressement économique et aucune lutte contre la pauvreté ne peuvent être menés avec efficacité sans une stabilité politique pérenne et un gouvernement légitime et légal, réellement soucieux des intérêts supérieurs du pays et des Malagasy des quatre coins de l'île. Mais le défi est tout aussi complexe car le refus de vouloir mettre en œuvre les dispositions de la Feuille de route ne peut se traduire que par le manque de volonté politique de certains groupes de la partie Malagasy et certains membres de la Communauté internationale de sortir Madagascar définitivement de la crise pour des raisons d'intérêts particuliers et contradictoires. La divergence de position sur la crise malgache au sein des pays membres de la SADC, ainsi qu'au sein du GIC-M en sont des illustrations manifestes.

Ainsi, c'était dans un climat d'incertitude, de frustration, de suspicion de troubles et de soulèvement populaire, de crainte de fraude massive et d'un sentiment de *forcing* par la Communauté internationale que l'élection présidentielle du 25 octobre 2013 a été réalisée.

³ Cf. à la page 12 de ce rapport de la Banque Mondiale

II. OBJECTIFS ET PRINCIPES DE LA PFNOSCM ET DU FTMF DANS LEUR PARTICIPATION AU PROCESSUS ELECTORAL

La participation de la PFNOSCM et du FTMF dans le processus électoral s'inscrit dans la droite ligne de nos visions et de nos efforts dans la contribution pour la résolution de la crise dès le mois de février 2009. On a plaidoyé sans relâche pour une sortie de crise durable à travers les principes de consensualité, d'inclusivité et d'apaisement. Cette approche privilégie la solution malgacho-malgache et la participation des différents acteurs malgaches dans le processus de résolution de crise, les premiers concernés par le devenir de Madagascar et de sa population.

L'objectif des deux organisations dans la mise en œuvre des activités de sensibilisation et d'observation des présidentielles n'était pas de couvrir les 20.001 bureaux de vote et de traiter les résultats, Bureau de Vote par Bureau de Vote car les moyens à leur disposition sont très limités. Leur intervention a surtout pour objectifs de :

- a) contribuer à la tenue d'une élection démocratique, c'est-à-dire : libre, équitable, inclusive et honnête/crédible ;
- b) observer les différentes étapes du processus électoral afin d'obtenir des informations utiles permettant d'en apprécier la qualité ;
- c) réduire les arguments de contestation du résultat de l'élection présidentielle, surtout pour le deuxième tour ;
- d) poursuivre les efforts déployés depuis 2009 pour sortir Madagascar de la crise.

III. EXPERIENCES ET FORCES DE LA PFNOSCM ET DE LA FTMF DANS LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET D'OBSERVATION DES ELECTIONS

La PFNOSCM et le FTMF ont chacun leur propre niveau d'expériences en matière de sensibilisation et d'observation électorales.

3.1. La PFNOSCM

La participation active de la PFNOSCM et de la majorité de ses membres depuis avril 2013 dans les activités liées aux élections est une grande première. Par contre, plusieurs de ses responsables ont une expérience pratique, parfois poussée en la matière. C'est le cas, par exemple, du Secrétaire Exécutif National qui a été coordonateur national du KMF/CNOE entre l'année 2000 à 2004. Il a été parmi les membres de la direction du Consortium des Observateurs des Elections (COE) mis en place ensemble au milieu de l'année 2001 par le KMF/CNOE, Andrimaso/FFKM et Justice et Paix pour organiser les actions de sensibilisation, de formation des observateurs déployés dans tous les bureaux de vote, la coordination de l'observation du processus électoral dans tous les bureaux de vote ainsi que du traitement et analyse des résultats de l'élection présidentielle du 16 décembre 2001. Plusieurs autres responsables ou membres de la PFNOSCM dans les 22 régions ont aussi l'expérience des observations des élections ou de gestion des bureaux de vote.

En 2007-2008, la PFNOSCM faisait partie de la Coalition des organisations de la société civile qui a engagé des actions de plaidoyer suivi de mobilisation des différents acteurs dans plusieurs régions de Madagascar pour asseoir la réforme du système électoral. Lorsque National Democratic Institut (NDI) était présent à Madagascar, la Coalition a obtenu son appui technique et financier.

Par ailleurs, la responsable de Communication de la PFNOSCM a une forte expérience en matière de mobilisation des organisations de la société civile. Elle a été invitée par SADC- CNGO et ERIS pour suivre le renforcement de capacités sur l'observation des élections, suivie d'une pratique sur terrain à Lusaka (Zambie) en septembre 2011 pour observer l'élection jumelée présidentielle, législative et gouvernance locale. Elle a aussi suivi une formation sur l'observation électorale selon la méthode BRIGDE à Johannesburg, Afrique du sud en août 2012.

Des responsables de la PFNOSCM dont le Secrétaire Exécutif National ont aussi obtenu une formation sur l'observation des élections selon la méthode BRIDGE à Antananarivo, au mois de juillet 2013, financée par l'Union Européenne et réalisée par ECES, EISA et ERIS.

La présence des réseaux de la PFNOSCM au niveau des 22 plates-formes régionales constituent un de ses atouts majeurs. Il est vrai, le niveau de structuration de ces plates-formes régionales n'est pas le même. Cela n'a pas empêché l'identification des animateurs, des médiateurs et des observateurs électoraux au niveau de ces régions. EISA et PACTE ont largement profité de ces réseaux de la PFNOSCM pour réaliser leurs projets dans le cadre de cette élection.

3.2. Le FTMF

Le FTMF a une expérience longue de 12 années en matière d'éducation civique et d'observation des élections. L'association a participé activement dans toutes les élections qui ont eu lieu à Madagascar depuis décembre 2001. Education civiques et observations au niveau national :

- des élections présidentielles du 2001 ;
- des élections législatives de 2002 ;
- des élections communales de 2003 ;
- des élections présidentielles de 2006 ;
- du Référendum de 2007 ;
- des élections législatives de 2007 ;
- des élections communales de 2007 ;
- des élections régionales de 2008.

Le FTMF a participé également à l'éducation et à la sensibilisation sur l'inscription des électeurs sur la liste électorale à partir d'avril 2013 ainsi qu'à l'éducatons et sensibilisation sur l'utilisation du Bureaux de Vote.

Notons que le FTMF a une forte expérience en matière d'éducation civique car à chaque élection ou référendum, l'association a participé dans la conception de la stratégie de communication, dans l'élaboration des outils de communication et dans la diffusion des messages.

Le FTMF est très impliqué dans la promotion du dialogue public à travers l'inclusion des citoyens dans la restauration de la démocratie ainsi que dans le renforcement des capacités des organisations de la société civile en matière de Transparence et Redevabilité Sociale.

Le FTMF a été aussi parmi les organisations de la société civile malagasy qui ont bénéficié de la formation sur l'observation des élections selon l'approche BRIDGE.

Les savoirs et expériences de ces deux organisations sur les élections ont été capitalisés et mutualisés pour réaliser les activités liées à l'élection présidentielle du 25 octobre 2013.

IV. ELECTION PRESIDENTIELLE : CADRE JURIDIQUE ET PRINCIPES

4.1. Cadre juridique malgache sur les élections

L'élection présidentielle du 25 octobre 2013 a été réalisée selon les recommandations de la Feuille de route du 17 septembre 2011, laquelle a été intégrée dans l'ordonnancement juridique malgache à travers la loi du 28 décembre 2011. Elle est également réalisée en référence à :

- la loi organique du 22 mars 2012 portant Code électoral,
- la loi de février 2012 portant création de la CENI-T,
- la loi de juillet 2012 portant création de la Cour Electorale Spéciale,
- la loi organique du 1^{er} Août 2012 relative à l'élection du Premier Président de la quatrième République,
- les textes règlementaires relatifs aux élections de sortie de crise à Madagascar,

- le décret n° 2013-154 du 12 mars 2013 fixant les conditions d'application des dispositions de la loi organique n°2012-015 du 1^{er} août 2012 relative à l'élection du premier Président de la quatrième République,
- les textes se rapportant à l'environnement juridique dans lequel le processus électoral de sortie de crise s'inscrit, ainsi que tous les autres textes ayant trait à l'encadrement juridique du présidentielle du 25 octobre 2013.

4.2. Les instruments régionaux, continentaux et internationaux en matière d'élection

La PFNOSCM et le FTMF ont également tenu compte des principes régionaux, continentaux et internationaux en matière d'élections qui fournissent la base pour la mise en place des systèmes électoraux démocratiques et des procédures pour les États membres dont Madagascar est signataire. Ces principes trouvent leur expression dans la législation et l'environnement politique dans lequel les élections se déroulent. Ce sont :

- ***La Déclaration de l'Union africaine sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique.***

Les Principes de l'Union africaine stipulent en effet que :

- 1) Les élections démocratiques sont le fondement de l'autorité d'un gouvernement représentatif ;
- 2) Des élections régulières constituent un élément clé du processus de démocratisation et sont donc l'ingrédient essentiel d'une bonne gouvernance, de la primauté du droit, du maintien et de la promotion de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement;
- 3) La tenue d'élections est une dimension importante dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits;
- 4) Des élections démocratiques doivent être organisées:
 - a) librement et équitablement ;
 - b) en vertu de la constitution démocratique et dans le respect des instruments juridiques pertinents ;
 - c) en vertu d'un système de séparation des pouvoirs qui assure, en particulier, l'indépendance du pouvoir judiciaire;
 - d) à intervalles réguliers, tel que prévu dans les constitutions nationales, et
 - e) par les institutions impartiales, sans exclusion, avec compétences électorales et dotées d'un personnel bien formé et équipé de moyens logistiques adéquates.

- ***Les Principes et lignes directrices de la SADC régissant les élections démocratiques***

En plus de ce qui précède, dans le cadre des principes et lignes directrices de la SADC, les Etats membres doivent respecter entre autres les principes suivants :

- 1) participation pleine et entière des Citoyens dans le processus politique ;
- 2) l'égalité des chances pour tous les partis politiques d'accéder aux médias d'Etat ;
- 3) l'éducation des électeurs ;
- 4) l'acceptation et le respect des résultats des élections par les partis politiques (candidats) proclamés avoir été libres et équitables par les autorités électorales nationales compétentes conformément à la loi du pays ;
- 5) défi des résultats des élections comme prévu dans la loi du pays.

- ***Les Principes pour la gestion des élections, de la surveillance et de l'observation dans la région de la SADC***

Dans ce cadre, les Etats membres s'engagent à respecter entre autres les principes suivants :

- 1) L'inscription des électeurs doit promouvoir une large participation et ne devrait pas empêcher la participation des électeurs admissibles ;
- 2) Il devrait y avoir suffisamment de temps pour les électeurs à s'inscrire, à vérifier leurs nom dans la liste électorale, pour des objections et pour le règlement des recours ;
- 3) Les parties politiques devraient avoir accès à la liste électorale gratuitement ;
- 4) La promotion d'une large participation des électeurs et le non empêchement des électeurs admissibles ;
- 5) L'octroi d'un temps suffisant pour permettre aux électeurs de s'inscrire, de vérifier leurs noms sur la liste électorale et de déposer des recours si besoin ;
- 6) L'accès gratuit à la liste électorale par les partis politiques.

- **Les instruments internationaux relatifs aux élections**

Nous nous sommes référés aux différentes dispositions des instruments internationaux sur les droits de l'Homme dont la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques, en mettant en exergue les deux articles suivants :

- **La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), 1948, Article 21**, qui précise ce qui suit :
 - Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.
 - Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.
 - La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics : cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.
- **Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP) : Article 25**
 - Tout citoyen a le droit et la possibilité, sans aucune des discriminations visées à l'article 2 et sans restriction déraisonnables :
 - a. De prendre part à la direction des affaires publiques, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis ;
 - b. De voter et d'être élu, au cours d'élections périodiques, honnêtes, au suffrage universel et égal et au scrutin secret, assurant l'expression libre de la volonté des électeurs ;
 - c. D'accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.

L'élection présidentielle est le résultat de la collaboration entre les acteurs politiques malagasy d'une part, et de l'Union africaine, de la SADC et de la Communauté internationale, d'autre part. La décision de tenir l'élection présidentielle le 25 Octobre 2013 et l'arrêté de la liste des candidats par la Cour Electorale Spéciale ont suscité des réactions contradictoires. Cependant, des efforts coordonnés à la fois par la SADC, l'Union africaine et la Communauté internationale ainsi que les acteurs politiques malagasy nous ont conduits à ces élections en espérant sortir le pays de la crise. C'est dans ce contexte et en vertu de cet objectif que la PFNOSCM et le FTMF apportent leur contribution.

V. APPROCHE METHODOLOGIQUE DES ACTIONS DE SENSIBILISATION ELECTORALE ET D'OBSERVATION DES PRESIDENTIELLES

Comme il a été précisé plus haut, l'objectif de la PFNOSCM et de FTMF n'est pas de traiter les résultats finaux des 20.001 bureaux de vote car nos moyens financiers sont limités. C'est la raison pour laquelle elles n'ont pas organisé la collecte et le traitement des résultats par Bureau de Vote quoi que conscients de l'importance d'une telle démarche au regard des enjeux énormes de cette élection ainsi que des hauts risques de fraudes qui exposent dangereusement la sortie de crise à un échec fatal pour le pays et sa population.

Ainsi, la PFNOSCM et le FTMF ont-elles focalisé leur intervention essentiellement sur le **suivi de la qualité du processus électoral**. Toutes les démarches et organisations mises en place ont été conçues dans ce sens.

Dans leur démarche, les deux organisations ont mutualisé leurs savoirs, leurs expériences et leurs atouts en utilisant leurs réseaux au niveau local pour réaliser les activités de proximité programmées. Pour cela, elles ont essayé de se conformer aux dispositions légales en vigueur sur les élections ainsi qu'aux outils validés par la CENI-T. Elles ont capitalisé leurs expériences antérieures sur le plan national et régional (Afrique australe) pour améliorer la qualité de leurs interventions et pour répondre autant que possible aux normes internationales et aux textes juridiques malgaches.

Elles ont collaboré avec EISA et le projet PACTE, et une structure régionale de la société civile, la SADC-CNGO, pour réaliser des activités d'animation, de sensibilisation et d'observation des élections. Leurs membres ont suivi des formations pour renforcer leurs capacités techniques sur toutes les activités réalisées.

5.1. Le partenariat avec SADC-CNGO

La PFNOSCM est membre effectif de SADC-CNGO ou Conseil des Organisations Non Gouvernementales au sein des pays de la SADC depuis 2008. La SADC-CNGO est la première organisation de la société civile opérant dans les 15 pays de l'Afrique australe. A la suite d'une longue préparation, cette organisation est venue à Madagascar à la veille de l'élection présidentielle pour apporter des appuis technique et financier à la PFNOSCM dans l'observation de l'élection.

La préparation de cette mission d'observation a été constituée par une série d'activités de consultations réalisées depuis l'éclatement de la crise en 2009, sous forme d'ateliers dont la dernière date de mars 2013 sur le thème : « *Le dialogue multi-secteur sur la construction de la paix à Madagascar : paix et sécurité, réconciliation, élections* ». L'objectif de ces rencontres a été de réunir les acteurs clés gouvernementaux et non gouvernementaux malagasy pour discuter et identifier ensemble les priorités et les mesures concrètes pour avoir des élections crédibles et transparents, d'une part, et pour proposer un programme de construction de paix inclusif et durable à Madagascar, de l'autre.

La méthodologie de travail, l'organisation des différentes activités dont le déploiement des observateurs ont été définies ensemble.

5.2. Le partenariat avec EISA ET PACTE

Même si les organisations de la société civile malagasy ont fait la même requête de financement auprès de l'Union Européenne pour réaliser les actions d'animation et de sensibilisation sur les élections, c'était à l'organisation internationale EISA et au projet PACTE que sont revenus les financements. Ne disposant pas de ressources humaines à la base, ces deux organisations ont eu recours aux organisations de la société civile malagasy pour mettre en œuvre leurs projets. En tout, 12 organisations malagasy dont la PFNOSCM et le FTMF ont été recrutées/mobilisées par ces structures.

Il est important de préciser qu'aucune concertation avec les organisations de la société civile malagasy sur la méthodologie de réalisation des activités n'a eu lieu avant que le dossier de projet ait été soumis à l'Union Européenne. Les membres des organisations de la société civile malagasy n'étaient que de simples exécutants dans le processus de mise en œuvre.

VI. LES ACTIONS D'ANIMATION, DE SENSIBILISATION ET DE MEDIATION ELECTORALES

En complémentarité avec les campagnes menées par la CENI-T et le PACEM, les actions d'animation et de sensibilisation auxquelles ont participé les organisations de la société civile touchent deux domaines distincts à savoir l'inscription dans la liste électorale et l'utilisation du Bureaux de Vote. Le FTMF et la PFNOSCM ont été parmi les 16 OSC qui ont participé à ces deux activités. Le FTMF a intervenu dans les Régions d'Androy, de Menabe et de Vakinankaratra, et le PFNOSCM, dans les Régions d'Anosy et de DIANA. La première activité avec EISA a duré huit semaines durant les mois d'avril et mai 2013 tandis que la deuxième activité sur l'utilisation du Bureaux de Vote et la vulgarisation du guide de l'électeur avec PACTE a duré un mois à partir du 21 septembre 2013.

Les interventions concernant l'inscription dans la liste électorale consistaient à déployer 16 stands fixes au niveau de chaque chef lieu de région et 03 caravanes pour toucher 03 chefs lieux de district par région pour une durée de deux mois avec la participation de six animateurs par Région issus des 11 associations. Dans l'ensemble, la réalisation avec EISA est de 352 stands fixes et 66 caravanes.

En ce qui concerne les animations et les sensibilisations sur l'utilisation du Bureaux de Vote, elles ont été réalisées avec deux animateurs par district par l'installation de trois stands fixes dans les chefs-lieux de District ainsi que trois stands mobiles dans les Communes. D'après le compte rendu du PACTE, 233 animateurs ont été mobilisés, soit 02 animateurs en moyenne par district, 628 stands déployés dans 119 districts, soit 03 stands en moyenne dans chaque district. En totalité, 628 communes sur les 1596 ont été touchées soit seule-

ment 39, 34% des communes. Concernant les outils de communication, outre les outils de visibilité, 2.200 bulletins uniques et 150 guides de l'électeur ont été distribués au niveau de chaque région.

Dans le cadre du partenariat avec EISA et PNUD (Projet d'Appui au Cycle Electoral à Madagascar ou PACEM), 476 médiateurs électoraux issus de 17 OSC ont été déployés dans les chefs lieux de district à raison de 4 médiateurs par district, dont 45, 68 % de sexe féminin. Le FTMF et la PFNOSCM ont été parmi les organisations de la société civile invitées pour proposer des membres pour être formés par EISA et PACEM en vue de constituer cette équipe de médiateurs. Le FTMF a donné **65** noms, et la PFNOSCM, **48**. Ces médiateurs ont travaillé avant, pendant et après le jour de scrutin. Leur rôle consiste surtout à prévenir la violence électorale en alertant les responsables ou en cherchant et en proposant des solutions dans les meilleurs délais à travers la médiation en cas de conflit sur les questions touchant le processus électoral.

VII. LES ACTIONS D'OBSERVATION

La PFNOSCM et le FTMF ont travaillé sur deux fronts en ce qui concerne l'observation des élections : l'observation réalisée avec la SADC-CNGO et celle qu'elles ont organisée de manière bénévole avec leurs membres réparties dans les 22 régions.

7.1. Observation réalisée avec SADC-CNGO

Avec SADC-CNGO, les deux organisations ont déployé douze équipes mixtes composées d'observateurs venant des autres pays de la SADC (RDC, Botswana, Zambie, Ile Maurice, Seychelles, Angola, Namibie) et des observateurs malagasy issus des membres de la PFNOSCM. En tout, il y avait eu 17 observateurs régionaux et 47 observateurs des organisations de la société civile malagasy. La coordination de l'observation a été assurée par les équipes des secrétariats exécutifs de la SADC-CNGO et de la PFNOSCM qui ont également assurée l'observation au niveau de la Commune urbaine d'Antananarivo. Une formation a été organisée le 22 octobre pour consolider les équipes mixtes et pour les préparer techniquement à l'observation. Douze équipes de quatre personnes en moyenne ont couvert la capitale et les districts environnants de la Région d'Analamanga et un peu des régions de Vakinankaratra et d'Alaoatra Mangoro. 18 observateurs malagasy ont été envoyés individuellement pour rejoindre leurs districts d'origine, comme par exemple : Manakara, Farafangana, Miandrivazo, Kandreho, Mandritsara, Betroka, Ambovombe Androy, ...etc où les risques de fraudes sont les plus grands.

Les observateurs ont obtenu chacun des kits d'observateurs contenant le recueil des textes sur les élections, un Guide à l'usage des membres du Bureau de Vote octroyés par la CENI-T pour les aider à mieux remplir la mission qui leur ont été assignée.

Les observateurs régionaux ainsi que 10 des observateurs nationaux (un par axe) ont eu une réunion avec les équipes de coordination le 26 octobre pour produire et valider une déclaration préliminaire⁴, et qui a été lue en conférence de presse le même jour.

7.2. Observation bénévole réalisée par les membres de la PFNOSCM et du FTMF

Parallèlement à la SADC-CNGO, la PFNOSCM et le FTMF ont pris l'initiative de réaliser des observations au niveau national à travers leurs membres répartis dans les districts et communes. Ce fût une observation sans moyen conséquent. Les deux organisations ont pu couvrir 110 districts sur les 119 existants. Elles ont mobilisé en tout 102 observateurs et observé 324 bureaux de vote.

Ainsi, le nombre total d'observateurs mobilisés et de bureaux de vote observé avec SADC-CNGO, PFNOSCM et FTMF compte respectivement 168 et 868.

⁴ Cf. copie en annexe II, p. 28

VIII. LES CONSTATS RELEVES DURANT LE PROCESSUS ELECTORAL

8.1. Sur le cadre juridique

Sur le plan juridique, quelques irrégularités ont été relevées, et qui ont entaché le processus électoral.

Un des constats concerne la **réticence de certains organes de l'Etat à faire appliquer les textes** en vigueur. En effet, l'étonnement a été général en voyant les sommes d'argent faramineuses utilisées par certains candidats pour leurs campagnes électorales, et ce, sous le regard indifférent du SAMIFIN et du BIANCO et des autres organes de lutte contre la corruption. Le contrôle institutionnel sur les sources de financement des campagnes est ainsi inexistant ou, du moins, méconnu des électeurs.

De même, nous avons constaté **un vide juridique** sur la nature des structures pouvant soumettre des candidatures, ce qui permet aux associations de se rivaliser avec les partis politiques pour présenter des candidats. Une association, par son caractère apolitique, peut-elle présenter une candidature aux présidentielles ? Il est vrai, les textes ne le précisent pas. Toujours est-il que cela bafoue ou renie le principe de neutralité qui régit les associations.

Par ailleurs, **certains textes en vigueur facilitent la violation par les autorités publiques du principe de neutralité** qui doit caractériser la transition, tels que le décret n°2013-270 du 16/04/2013. En effet, ce décret dans son article 2 admet la présence des membres du Gouvernement aux campagnes électorales, ce qui, par cette présence elle-même, met en exergue leur prise de position. Ces mêmes membres du Gouvernement ont continué à utiliser les véhicules administratifs mis à leur disposition pendant ces manifestations politiques malgré l'interdiction de l'article 3 du même décret.

Sur un autre registre, nous avons tous constaté **la violation par la plus haute instance du pouvoir des conditions de neutralité et du principe républicain**. En effet, le Président de la transition a fait savoir publiquement qu'il soutient le candidat du « *Hery vaovao* ». Ce qui va à l'encontre des dispositions sur la neutralité de la Feuille de route et de l'art 2 du décret précité. C'est également une violation grave à son titre de Chef d'Etat stipulé dans l'article 3 de la Feuille de route, qui le place au statut de *Ray aman-dreny* de tous les Malagasy et non uniquement de celui des partisans d'un candidat en lice de sa préférence. Il est vrai, lorsqu'il a été empêché de se porter candidat selon le principe du « *ni ... ni* » imposé par la Communauté internationale, la CES nouvelle version, avant la publication de la deuxième liste de candidats au présidentiel, lui a donné le droit de désigner son remplaçant, au même titre que Mr Marc RAVALOMANANA. C'était à ce moment, et uniquement à ce moment là qu'il aurait dû le faire officiellement. Le déclarer maintenant, après le premier tour, avant la déclaration officielle du nom des deux candidats pour le deuxième tour et avant la date prévue pour démarrer la campagne électorale du deuxième tour prévue pour le 29 novembre serait, à notre avis, **une tentative d'influencer la décision de la CES** face à la requête d'annulation de la candidature de « *son préféré* » déposée au CES ; c'est aussi **faire une campagne électorale en dehors du délai autorisé légalement**.

8.2. Sur la liste électorale

La liste électorale a été le talon d'Achille du présidentiel du 25 octobre 2013. Dans tous les bureaux de vote observés, le problème était présent sous presque les mêmes formes.

Nombre d'électeurs s'étaient plaints car **leurs noms ne figuraient pas sur la liste électorale**. Ce sont des citoyens qui n'ont pas rendu leurs fiches d'inscription ou qui les ont rendues mais qui n'ont pas vérifié leur nom s'ils sont dans la liste ou non. A ce niveau, la responsabilité est partagée.

Il se trouvait qu'il y a eu aussi **discordance entre carte et liste électorale**. Normalement, le nom de chaque électeur doit se trouver sur la liste de ceux qui doivent voter dans un Bureau de Vote défini sur la carte électorale. Dans la réalité, ce n'était pas toujours le cas, des électeurs ne se trouvent pas sur la liste du Bureau de Vote inscrit sur sa carte. Cela oblige les électeurs de passer d'un Bureau de Vote à l'autre pour chercher leurs noms, ce qui n'est pas commode.

Il a été aussi étrange de constater l'existence d'**électeurs avec cartes d'électeurs mais dont le nom ne figure pas sur la liste électorale**. Sont-ils inscrits dans d'autres *fokontany* comme les cas ci-dessous ?

Plusieurs électeurs sont inscrits dans d'autres fokontany comme à Ambohimalaza Miray (région Analamanga), dans les 12 bureaux de vote. Le même problème a été constaté dans le fokontany de Mahia, à Ambohimangakely (région Analamanga). Le nom des 43 électeurs du fokontany d'Ambohipianana se trouvaient dans la liste électorale du Bureau de Vote du fokontany d'Ikianja situé à une distance de 10km.

A Ambovombe et à Ambanisarika (Région Androy), on a vu **des noms se répéter deux ou trois fois sur une même liste, et des électeurs qui ont deux ou trois cartes électorales**. Comment expliquer ce genre de problème alors que la CENI-T a déclaré que son logiciel **est infallible** et permet d'identifier les doublons ?

Par ailleurs, à cause du **retard dans la distribution des cartes électorales**, l'espace autour des centres de bureaux de vote a été, en général, animée par des attroupements d'électeurs qui cherchaient leurs cartes autour des responsables de fokontany qui ont placé des tables et chaises un peu en retrait des bureaux de vote. Ce retard n'est pas étonnant car, avec un arrêtage de liste fixé seulement au 9 octobre 2013⁵, et compte-tenu du temps d'impression de ces cartes ainsi que du délai de leur acheminement vers les bureaux de fokontany en passant par les districts et les communes et dont l'accès est souvent très difficile et demande pour certains fokontany plusieurs jours de marches à pied, le temps de distribution ne peut être que très limité.

8.3. Sur la sécurisation du processus électoral

- **Difficile maîtrise de la sécurisation par les forces de l'ordre**

Durant la période de campagne électorale, on a remarqué **les efforts déployés mais limités des forces de l'ordre pour sécuriser le processus électoral**. La limite des dispositifs de sécurité mis en place est prouvée par la recrudescence des actes de banditismes, des vindictes populaires, Aucune des 22 régions n'est épargnée. Les plus ahurissants sont les tribunaux populaires enregistrés, rien que pour cette année, dans plusieurs endroits de Madagascar comme à Nosy Be, Ambanja, Ambilobe, Mananara-Nord, Mandritsara et Mananjary, et tout récemment à Ambovombe-Ambositra, où les victimes sont souvent brûlés vifs. Tout le monde s'accorde à dire que la vindicte populaire n'a jamais atteint cette année un tel paroxysme. Ce sont pourtant des exemples de problèmes d'insécurité qui continuent de défrayer les quotidiens malagasy, et qui a détérioré le climat dans lequel les scrutins se sont déroulés.

Dans quelques villes de Madagascar, **une psychose semble avoir été créée** à la veille de l'élection présidentielle on ne sait par qui pour perturber l'opinion publique. A Toamasina, par exemple, la peur sur le vol d'enfant a été intense au niveau des familles. Dans la capitale, des bruits circulaient sur le regroupement de « *gros bras* » qui vont perturber le scrutin si tels ou tels candidats ne seront pas admis pour le second tour. Pour cause d'insécurité provoquée par les *dabalo*, la population des villages du district de Betroka (Région Anosy, sud de Madagascar) se déplacent d'un endroit à l'autre. L'horrible tribunal populaire à Nosy-Be sur des étrangers soupçonnés de trafic d'organes quelques jours avant le présidentiel, que les forces de l'ordre locale n'ont pas pu empêcher, en rajout avec l'échec entre autres de l'opération de pacification du sud par l'armée malagasy contre les *dabalo* dirigé par Ramenabila, a amplifié le sentiment d'insécurité dans l'ensemble de la population malagasy.

En ce qui concerne plus particulièrement le scrutin, on a observé **des disparitions et vols de matériels de vote** comme à Antsirabe I (région Vakinankaratra) où 6 sachets inviolables ont disparu. Dans la Commune d'Alasora (région Analamanga), un **Bureau de Vote a été saccagé la veille du scrutin**, trois fenêtres ont disparues. Dans certains endroits comme dans la Commune de Tsivory (Région Androy), un Bureau de Vote a été saccagé par les *dabalo*, ce qui a empêché la tenue des élections. A Ambohimangakely, commune rurale de Tsaratanana, district Mandritsara, région Boeny, le chef de Fokontany a été attaqué par les *dabalo*, des matériels de votes ont été volés, ce qui a expliqué le retard de l'ouverture du Bureau de Vote, les électeurs n'ont pu voter qu'à partir de 12h. Dans la Commune de Nihavatsy, district de Sakaraka (Région Atsimo Andrefana), le chef du Fokontany a été tué par des *dabalo* le jour du scrutin. Dans le même district, dans la commune de Niharitaha, le maire qui venait d'assister au comptage des voix a été attaqué et tué par des individus alors qu'il allait rentrer chez lui.

⁵ Cf. Calendrier électoral de la CENI-T dans son site web

Ainsi, en termes de sécurité, il y a eu des endroits où le cas est grave, mais en général, le scrutin s'est passé dans la sérénité.

8.4. Sur les campagnes de sensibilisation

L'animation et la sensibilisation des citoyens tiennent une place importante dans le processus électoral. En effet, dans un pays comme Madagascar où les cultures politique et démocratique sont peu développées, le taux d'analphabètes élevé (plus de 60% de la population), et l'accès aux informations limité, les citoyens ont besoin d'être sensibilisés et éduqués pour les intégrer dans le processus électoral. Cela les aide à connaître, entre autres, la date des élections, leurs enjeux, l'inscription et la vérification de leurs noms sur la liste électorale, les principes et règles qui régissent les élections, la manière de voter, et surtout l'utilisation du Bureaux de Vote qui est une nouveauté pour les électeurs malgaches.

L'élection du 25 octobre 2013 a révélé d'**importantes lacunes dans la sensibilisation**, nos constats sur les innombrables problèmes relevés sur la liste électorale et sur l'utilisation du Bureaux de Vote. Le jour du scrutin, **des électeurs ont attendu à ce qu'il ait une démonstration sur l'utilisation du Bureaux de Vote** dans les bureaux de vote. Ce qui n'était plus le cas dans la plupart des bureaux de vote. Là où cette démonstration a été faite par un des membres du Bureau de Vote, le risque a été grand qu'il influence le choix des électeurs lorsqu'il utilise le véritable bulletin comme outils didactique.

Il faut préciser également que **les thèmes de sensibilisation étaient limités** essentiellement sur trois thèmes : l'importance du vote, la liste électorale et le Bureaux de Vote. **Des thèmes spécifiques n'ont pas fait l'objet de sensibilisation** tels que la campagne électorale, savoir voter, les textes juridiques de base, ...etc.

Les lacunes sont énormes en matière de communication notamment sur les textes réglementaires relatifs aux élections. C'est pourquoi, le jour du scrutin, de **nombreux citoyens ne connaissent pas le nom des candidats**, la date de l'élection, les heures d'ouverture et de fermeture des bureaux de vote, l'utilisation du marker, ...etc.

Il est important de noter également que **le temps imparti pour la sensibilisation sur le Bureaux de Vote a été trop court** à cause du troisième report de la date de l'élection présidentielle : avant que cette date n'ait été fixée, l'opinion se demandait si l'élection va vraiment avoir lieu car le doute persistait. Face à cela, les financements pour la sensibilisation ont été également quelque peu freinés. Mais ce qui a aggravé davantage le retard de la campagne était l'attente du spécimen du Bureaux de Vote qui n'était mis à la disposition des organisations de la société civile qu'à partir de la semaine du 23 septembre. Chaque organisation de la société civile malagasy ayant obtenu l'agrément de la CENI-T a eu droit à un lot de ce spécimen pour servir d'outils de sensibilisation. Pour le cas de la PFNOSCM et de FTMF on a obtenu respectivement 1.200 et 400 exemplaires. Faute de moyen financier, le maximum que nous avons pu faire était de les dispatcher à nos réseaux dans les 22 régions, à qui nous avons demandé également d'envoyer des exemplaires dans leurs districts et communes respectifs. Nous les avons encouragés et d'utiliser les moyens de bord pour organiser des séances d'explication du marquage et du pliage du bulletin ou de les afficher dans les lieux publics pour informations aux passants. Avec le projet PACTE, **les communes touchées par la sensibilisation étaient limitées** car seules trois ou quatre communes par district ont été touchées.

Le **chevauchement de la période des campagnes électorales et des actions de sensibilisation** financées par le projet PACTE a été un réel problème, surtout sur le terrain. En effet, lorsque les deux campagnes se rejoignent, souvent les hauts parleurs utilisés par les candidats sont plus puissants que ceux utilisés par les organisations de la société civile qui n'ont pas les moyens de louer les mêmes appareils. C'est pourquoi, les organisations de la société civile étaient obligées de quitter le lieu laissant la place aux mieux équipés. De même, les animateurs des organisations de la société civile étaient parfois agressés par le public qui réclamait des tee-shirts ou des casquettes pour pouvoir faire des campagnes de sensibilisation aussi étaient-ils contrains de partir.

8.5. Sur l'accès aux médias

L'inégal traitement des partis politiques proches et contre le pouvoir a été flagrant depuis 2009. Le « *changement* » prêché à la place du 13 mai durant le renversement du régime Ravalomanana n'était que des paroles en l'air car jamais le nombre de média privé (au nombre de 82) fermé depuis 2009 n'a été aussi important⁶. Toutes les radios et télévisions proches de l'ancien régime ont été fermées soit disant pour des raisons techniques ou procédurales. Même après la signature de la Feuille de route, l'accès à la radio et télévision nationale n'était pas libre, et les radios et télévisions privées qui ont été fermées le sont jusqu'à ce jour pour la plupart.

Ainsi, durant la phase de pré-campagne, seuls les candidats proches d'Ambohitsorohitra avaient pu jouir à fond des médias publics, les seuls qui aient une couverture territoriale la plus large. Lorsque la date des campagnes s'approchait, et que le candidat du pouvoir se précisait, en l'occurrence le candidat de « *Hery Vaovao* », durant les meetings de ce candidat, le Ministre de la communication n'hésitait pas de s'afficher et d'envoyer sa « *pré-campagne* » en boucles dans la TVM et la RNM, les candidats de l'opposition et même les candidats proches du pouvoir et qui n'étaient pas choisis ont subi également le même sort, ils ont été mis en sourdine.

C'était seulement durant la période des campagnes électorales que l'accès aux médias publics a été réparti en temps égal. Mais l'inégalité persiste car ceux qui n'avaient pas les moyens ne pouvaient pas acheter des temps d'antenne supplémentaire. Cela a été vrai pour les médias publics et à plus forte raison au niveau des médias privés. Exception est faite pour certains médias privés qui ont réservé des temps d'antennes gratuites aux candidats.

8.6. Sur les partenariats

Durant le processus électoral, on a travaillé avec trois partenaires internationaux : SADC-CNGO, EISA et PACTE.

Avec SADC-CNGO dont la PFNOSCM est membre effectif, il y a eu des concertations continues soit lors des diverses rencontres (Forums de la société civile de la SADC-CNGO, Assemblées générales de ses plates-formes membres, les réunions du Comité exécutif, ...) soit lors des visites de consultation de l'équipe du Secrétariat Exécutif de la SADC-CNGO à Madagascar. Il y a eu une réelle collaboration dans les préparatifs malgré quelques problèmes de coordination dû essentiellement au retard du financement alloué à l'observation.

Il est important de noter que les observateurs régionaux et nationaux ont été traités sur le même pied d'égalité.

Le partenariat avec EISA et PACTE a rencontré un certain nombre de problèmes. Après réflexion, il est constaté que l'origine est liée essentiellement aux principes de partenariat non partagés qui ont été appliqués. En effet, **les principes fondamentaux qui garantissent la réussite de tout partenariat n'ont pas été préservés**. Il n'y a pas eu de mise en commun des visions qui doivent dicter le partenariat, donc l'objectif visé par chaque partie prenante dans les mises en œuvre n'était pas forcément le même malgré le fait qu'on a travaillé sur un même projet. De même, les organisations de la société civile qui ont exécuté les activités n'avaient pas eu le sentiment d'appropriation du projet car la méthodologie et la fixation des indicateurs de résultat ainsi que les moyens pour les réaliser ont été prédéfinis, et elles ont la perception d'être de simples exécutants faute d'une approche participative dans la phase conceptuelle. Par ailleurs, les organisations de la société civile ont manifesté leur frustration car les organisations mères ont eu le sentiment d'être instrumentalisées par ces structures juste pour leur fournir des « *mains d'œuvre* » en la personne de nos membres pour réaliser les activités. Une fois les noms transmis, les structures mères ont été ignorées alors que, rien que pour avoir ces noms, il y a eu des engagements de dépenses non prévues dans leurs propres budgets. Les organisations à forte capacité ne sont pas prises en considération car toutes les organisations de la société civile ont été traitées au même pied d'égalité sans considération de leur dimension, de leur couverture géographique et de leur expérience de terrain, ce qui n'a pas permis de valoriser les organisations de la société civile qui peuvent apporter plus de valeurs ajoutées dans les actions de sensibilisation. Dans l'exécution des activités, le prin-

⁶ Cf. Service de communication de la Primature

cipe de justice et d'équité ont été bafoués car les conditions de travail des agents de terrain étaient dérisoires alors qu'on leur exige des résultats.

Un des fonds du problème est **le manque de confiance des bailleurs de fonds envers la société civile malagasy**. On considère toujours les OSC Malagasy de faibles, de non crédibles, d'incapables de gérer des sommes énormes en conformité avec les procédures compliquées, ...etc. C'est, en partie, vrai. Nous avons été témoins, par exemple, de la gestion peu orthodoxe de certaines organisations qui ont participé à l'animation à partir des fonds alloués pour la sensibilisation sur la liste électorale. La manière dont ces organisations ont géré les fonds et les activités constituait un déshonneur pour la société civile malagasy dans son ensemble. Nous sommes pour des sanctions sévères à l'encontre de ces organisations. Mais, quelque part aussi, sans pour autant justifier les manœuvres sournoises de subtiliser les fonds alloués, les conditions de travail difficile voire inhumaine de nos membres à comparer à celles des partenaires, ne créent-ils pas un sentiment d'injustice qui pourrait les pousser à frauder ?

Toujours dans le même optique, la préparation et le mode de collaboration avec certains partenaires techniques et financier ont permis de révéler une manœuvre tendant à diviser la société civile malagasy lorsqu'ils distinguent parmi ces organisations de la société civile des partenaires « privilégiés », celles qu'ils financent car se soumettent docilement à toutes leurs conditions comme par exemple accepter le déblocage des fonds pour le déploiement des observateurs et les actions d'observation seulement un jour avant la date du scrutin (!), et celles qu'ils rejettent « *dans la liste noire* » car osant dénoncer leur démarche inappropriée, ne répondant pas aux vrais besoins de la population malagasy. **Les organisations de la société civile malagasy ne pourront jamais grandir et devenir fortes et crédibles si on continue de les infantiliser et de les diviser** tout en les faisant parrainer à tout moment par ces catégories d' « ONG internationales » (pas toutes, heureusement !) où les responsables sont plutôt soucieux de leurs carrières que du renforcement de la société civile locale, et encore moins du devenir du pays et de ses citoyens. C'est le même cas pour certains cabinets ou consultants étrangers recrutés par ces PTF pour soi-disant appuyer la société civile malagasy alors qu'ils ignorent tout sur le contexte, la culture, la mentalité malagasy et l'histoire de la société civile malagasy. Comme si à Madagascar, aucun Malagasy n'est à la hauteur de telles mandats !

8.7. Sur les constats pendant la phase pré-électorale

Plusieurs cas d'irrégularités ou de disfonctionnement ont été enregistrés durant la phase précédant l'élection présidentielle du 25 octobre 2013.

On a noté **des difficultés dans le transport des matériels de vote** depuis les Communes vers les *fokontany* et bureaux de vote les plus éloignés où il n'y a pas de moyens de locomotion : ces matériels ont été transportés à dos d'homme sur des dizaines de kilomètres pour certaines localités comme la Commune d'Anjialavabe (Région SAVA) où il faut à peu près trois jours à pied pour parcourir les 75km à partir du district d'Andapa, ou encore à Kandrehô, Commune Satrokala, Ihosy (région Ihorombe). Dans les zones d'insécurité avérées, cela expose les transporteurs ainsi que les matériels de vote à des risques énormes.

Les problèmes de la liste électorale sont étroitement liés, entre autres, au comportement politique d'une large frange des citoyens qui ne croyaient pas à la réalisation de l'élection ou bien à sa crédibilité étant gérée sous l'autorité du pouvoir actuel à travers la CENI-T, laquelle est perçue comme étant sous l'influence d'Ambohitsorohitra⁷.

Difficulté pour les citoyens de consulter la liste électorale car les noms ne sont plus regroupés par adresse comme auparavant mais par liste alphabétique, et elles n'étaient pas, pour la plupart des cas affichées. Donc cela demande plus de temps pour chercher les noms un à un.

Les panneaux d'affichage, s'ils existaient, ne se trouvaient qu'au chef-lieu des Communes et ne sont pas conformes aux normes requises. Et quand ils existent, souvent, ils ne sont pas utilisés car les candidats avaient préféré utiliser les murs des maisons ou des enceintes publiques et privées.

⁷ Ambohitsorohitra est le Palais du Président de la Transition

La dimension de l’affiche de certains candidats ayant pavonisés les Quartiers Généraux sont énormes et violent la dimension prévue par le décret n°2013-119⁸, dans son article 15, qui la fixe à 1,20mX1,20m.

Les **formations des membres des bureaux** de vote ont été faites à la hâte et de courte durée pour la plupart des cas : demi-journée au lieu de deux jours comme prévu. Cela n’a pas permis d’avoir le temps suffisant pour réaliser des simulations sur les formations théoriques obtenues, d’où le retard de l’ouverture de plusieurs bureaux de vote ou encore dans la gestion des bureaux de vote (les différentes étapes du vote) car les membres ne savaient pas trop comment procéder.

Cette insuffisance dans la formation a été aggravée par **les lacunes dans la communication de la CENI-T** concernant les textes réglementaires, la date du scrutin, l’heure de fermeture des bureaux de vote, entre autres.

C’est le même cas lorsque **les consignes de la CENI-T n’étaient pas respectées** par certains de ses démembrements, par exemples :

- Dates d’arrêtage de la liste électorale : il a été précisé que la date de l’arrêtage était le 9 octobre 2013 alors qu’au niveau des Commission Electorale des Districts (CED), l’enregistrement des électeurs continuait. Ce qui nous amène à se demander si le nombre des électeurs fixé officiellement par la CENI-T était le nombre réel des électeurs.
- Nombre de personnes requises pour apporter les résultats depuis les bureaux de vote jusqu’à la SRMV.

Le port de tee-shirt et de casquette avec la photo des candidats la veille du scrutin par de nombreuses personnes, des simples citoyens pour la plupart, par ignorance pour la majorité, et au fin de propagande pour d’autres a été remarqué. C’étaient les donations distribués « à gogo » par certains candidats durant la campagne électorale pour influencer le choix des électeurs.

8.8. Sur les constats pendant le jour du scrutin

Plusieurs types d’anomalies ont été constatés durant le jour du scrutin. En voici quelques uns :

- **Faible capacité technique des membres des bureaux de vote**

Il a été constaté que **plusieurs membres de bureaux de vote ne maîtrisaient pas leurs attributions**. C’est le résultat, nous l’avons vu plus haut, de la négligence de la formation octroyée à plusieurs de ces responsables dont le rôle est crucial dans le déroulement des votes. Par ailleurs, on est amené à se poser la question aussi si, de par la manière dont ils ont été recrutés (CE, art.67 : « ... désignés par la CENI-T ou ses démembrements »), les critères minimaux de compétences ont été exigés pour tous les centres de vote.

Voici quelques exemples d’irrégularités enregistrées résultant de cette insuffisance de formation.

Le nombre minimal de trois membres de bureaux de vote requis non respecté dans chaque Bureau de Vote (CE, art. 66). Normalement, le nombre des membres de bureaux de vote sont 7, et au moins trois membres doivent être présents dans le Bureau de Vote pour ne pas l’annuler. Parfois c’est le président du Bureau de Vote lui-même qui est introuvable.

Dans plusieurs bureaux de vote comme dans le centre de vote d’Alasora, **les membres de bureaux de vote ont eu beaucoup de mal à monter l’urne**.

A Anosizato (région d’Analamanga), on a observé **certains membres de Bureau de Vote utiliser de véritables bulletins de vote pour apprendre aux électeurs la manière de remplir et de plier, le jour du scrutin**. Les risques sont énormes pour que celui qui explique n’influence le choix des votants.

On a remarqué également dans plusieurs endroits comme dans les bureaux de vote de la Capitale ou dans d’autres centres de vote que **le contrôle du pouce gauche n’a pas été systématique** avant d’entrer dans le Bureau de Vote alors que cela permet de réduire la multiplication des votes par un électeur.

⁸ Décret n°2013-154 du 12 mars 2013 fixant les conditions d’application des dispositions de la loi organique n°2012-015 du 1^{er} août 2012 relative à l’élection du premier Président de la Quatrième République

Il n'était pas rare de trouver **des membres de bureaux de vote ne portant pas de badge** alors que c'est obligatoire pour ne pas les confondre avec les électeurs. Dans le centre de vote d'Antokotanitsara (commune d'Andramasina, région Analamanga), **des badges n'avaient pas de photo d'identité.**



Figure 2: Exemple de badge sans photo

Dans le Bureau de Vote d'Ankako (Région Androy), il **manquait de bulletins Uniques** car le nombre livré est inférieur au nombre d'électeur dans ce Bureau de Vote. Par conséquent, plusieurs électeurs n'ont pas pu voter.

Le processus de vote n'est pas respecté dans certains bureaux de vote. Au centre de vote de Faliarivo Ampitatafika (Région Analamanga), par exemple, une seule liste est utilisée pour trouver le nom des électeurs et pour la signature après vote, ce qui fait traîner la file d'attente.

Dans certains bureaux de vote comme dans des Centres de vote du district de vatomandry Mahanoro (région Atsinanana), de Benenitra (Région Atsimo Andrefana) et de Belo sur Tsiribihina (Région de Menabe), on a remarqué **une mauvaise utilisation de l'enveloppe en plastique blanche** car plusieurs membres de Bureau de Vote ne savaient pas fermer la bande autocollante. Des enveloppes ouvertes ont été acheminées vers les SRMV.

- **Les secrets de vote pas toujours respectés.**

Par exemple, dans le Bureau de Vote n°3, dans l'EPP Mahazoarivo Nord à Antsirabe (région Vakinankaratra), **le Président du Bureau de Vote a été surpris en train d'aider un électeur à voter dans l'isoloir** sans que les autres membres du bureau dont les délégués des candidats présents ne réagissent. Dans le centre EPP Ambodivoanjo, salle 1, Commune Ankadimanga, à Atsimondrano (région Analamanga), **la secrétaire accompagne certains électeurs dans l'isoloir.**

On a remarqué dans certains bureaux de vote comme au Centre EPP Ambohipo, ou à Andramasina, par exemple, **des isoloirs se trouvaient près des fenêtres ouvertes**, ce qui expose le votant du regard des passants (CE, art. 89), voire aux influences de toute sorte.



Figure 3: Isoloire près de la fenêtre

- **Des électeurs mal informés sur le scrutin**

De nombreux **électeurs n'ont pas su plier le Bureaux de Vote** selon la prescription requise par manque d'habitude et d'éducation. C'était une des raisons qui ont accéléré le remplissage des urnes dans certains bureaux de vote.

Dans plusieurs cas comme à Moramanga, **des électeurs sont arrivés très tard**, après 17h, heure officielle de fermeture des bureaux de vote (CE, art. 36), et n'ont pas pu voter. Ils sont habitués par les heures de fermetures des bureaux de vote durant les élections précédentes où les bureaux de vote fermaient à 18h, et espéraient ne plus trouver de longue file pour voter.

D'autres, par ignorance ou pour des raisons de propagandes, **des citoyens ont été vu, le jour du scrutin, porter le tee-shirt et la casquette portant la photo des candidats** dans les rues, un peu partout dans tout Madagascar. C'est un des aspects qui démontre l'insuffisance de l'éducation électorale.

- **Problème d'ordre technique et logistique dans les bureaux de vote**

Dans des bureaux de vote comme au Tranompokonolona de Betafo et du CEG de Betafo (Région Vakinankaratra) par exemples, on a constaté que **le nombre de bulletins de vote était insuffisant** par rapport au nombre des votants. C'était le même cas dans le centre de vote d'Ankatsaka se trouvant dans le Lycée Laurent Botokeky, salle 3 (région Atsimo Andrefana), où il manquait 132 bulletins uniques. Le même cas a été observé



Figure 4 : Bureau de vote éclairé par une seule lampe a Andramasina

dans un Bureau de Vote du *fokontany* d'Analafia commune rurale Mahavelo de Farafangana (région Atsimo atsinanana) où seulement 99 sont arrivés alors que les électeurs sont au nombre de 180. Erreur d'organisation ou sabotage ? La CENI-T doit faire une enquête pour connaître les vraies raisons et pour pouvoir prendre les dispositions nécessaires afin d'éviter la répétition de ce genre de désagrément qui pénalise les électeurs.

Certains **bureaux de vote manquent de luminosité** comme dans les bureaux de vote du district d'Andramasina où une seule lanterne servait d'éclairer les bureaux de vote. Les membres de ces bureaux ont été obligés d'utiliser la torche de leurs téléphones mobiles. Dans le centre de vote d'Ankora, l'unique lanterne

a été placée dans l'isoloir, ce qui compliquait le choix des électeurs qui voyaient mal dans des endroits mal éclairés. Le même problème a été observé dans l'EPP Antsinanantsena Sabotsy-Namehana, Avaradrano, à Anosizato ouest (région Analamanga) et dans bien d'autres centres de vote.

Dans d'autres bureaux de vote où la sensibilisation sur le Bureaux de Vote avait fait défaut, **les urnes se remplissent très vite** à cause des bulletins uniques mal pliés. Presque tous les Présidents de Bureau de Vote utilisent une règle pour presser les bulletins dans l'urne. Parfois ils étaient obligés d'ouvrir l'urne pour presser les bulletins de leurs mains pour permettre aux électeurs suivants d'avoir de la place pour mettre leurs bulletins.

Certaines urnes étaient opaques comme dans l'EPP Ambodivoanjo, salle 1, commune d'Ankadimanga (région Analamanga) et dans le centre de vote d'Anjeva gare.

D'autres urnes avaient des problèmes de fermeture. A Ambohidratrimo, dans le Bureau de Vote de Tranompokonolona Antanetibe et de l'EPP Anjeva tanàna CR Anjeva, et dans le district d'Avaradrano (région Analamanga), **les urnes n'étaient pas scellées**.

L'absence ou la petite taille du tableau dans des bureaux de vote comme dans les communes d'Alatsinainy Ambazaha, district d'Atsimondrano (région Analamanga) par exemple, les scrutateurs ont eu des difficultés durant le décompte des voix.

En général, on a remarqué que **les pages copies des procès-verbaux ne sont pas lisibles**, ce qui risque de rendre ces documents inutilisables alors qu'ils servent de preuves entre les mains des organisations de la société civile et les candidats pour vérifier les résultats par bureaux de vote publiés par la CENI-T et la CES.

- **Problèmes des observateurs et des délégués**

Les observateurs et délégués étaient très rares pour surveiller les bureaux de vote et défendre la sincérité du scrutin.

Pour les délégués, on en trouvait au maximum seulement pour six candidats alors que le nombre des candidats était excessif. Ce nombre n'était pas constant dans tous les bureaux de vote observés.

Pour les observateurs, l'ensemble des organisations de la société civile qui avaient travaillé sur les élections n'avait pas pu couvrir les 20.001 bureaux de vote pour plusieurs raisons. En effet, il n'est pas toujours facile de trouver des membres dans chaque hameau pouvant assurer la mission d'observation. Et c'est d'autant moins facile lorsque l'octroi des financements des bailleurs de fonds est discriminatoire, et que même celles qui avaient été préférées pour être financé n'ont reçu l'argent qu'un jour avant le scrutin en dépit de tout le travail de déploiement des observateurs à faire.

Il a été curieux de remarquer que **certains délégués n'avaient pas leur mandat** le jour du scrutin. On a l'impression que la plupart était recrutée à la va-vite, et on se demande si au moins ils connaissent les candidats qu'ils représentent.

Puisque plusieurs observateurs et délégués ont été recrutés au hasard, et sans doute aussi à la veille du scrutin, le temps n'a pas permis de les former et préparer pour la mission qui leur a été confiée. C'est pourquoi des **observateurs et des délégués ne maîtrisaient pas les procédures à suivre** durant le scrutin.

Dans beaucoup de bureaux de vote, **les observateurs et délégués n'ont pas reçu de copie du procès-verbal** alors que c'est un droit prescrit dans les textes⁹.

- ***Autres problèmes observés dans les bureaux de vote***

De nombreux bureaux de vote ont eu **des difficultés pour trouver des scrutateurs** pour compter les voix, après la fermeture des bureaux de vote. Les gens, pour faire le comptage, avaient réclamé d'être payé alors qu'aucun budget n'a été prévu par la CENI-T pour cela. Au faite, le financement obtenu par la CENI-T était perçu comme étant énorme et il était difficile pour certains de comprendre la raison pour laquelle ils ne doivent pas être payé pour ce service.

On a aussi remarqué **un taux de participation très faible** dans certains bureaux où l'on ne dépassait pas les 30% des inscrits. Est-ce du à l'insuffisance de sensibilisation ou au manque de volonté tout simplement de consacrer leur temps pour le vote faute de compréhension de leurs droits et des enjeux du présidentiel ? Dans tous les cas, force est de constater que la sensibilisation a été très faible car elle n'a pas touché l'ensemble de la population malagasy, elle a été plutôt concentrée sur les chefs lieux de districts et seulement sur deux ou trois communes environnantes, en dehors des campagnes médiatiques qui ne touchaient, elles aussi, que les zones de couvertures, c'est-à-dire, pas l'ensemble du territoire malgache. La RNM qui atteint les zones les plus reculées n'attire pas trop les auditeurs car ne diffuse que les informations favorables aux tenants du pouvoir.

Durant le dépouillement des résultats, dans certains bureaux de vote, **la maladresse ou les tentatives de subtilisation du résultat par les scrutateurs ont provoqué des altercations** avec les citoyens présents pour suivre le comptage des voix.

8.9. Sur les constats pendant la phase post électorale

Dans l'acheminement des résultats, plusieurs difficultés ont été relevées. Nos observateurs ont constaté qu'il y a eu une lacune grave dans la coordination du ramassage des plis électoraux. Les instructions émanant du CENI-T n'était pas toujours bien comprises par les membres des bureaux de vote. C'est pourquoi il y eu désorganisation dans l'acheminement et le regroupement des résultats depuis les bureaux de vote éloignés jusque dans les SRMV ou les points de ralliement.

Certains membres de bureaux de vote se trouvant dans des zones enclavées avaient attendu en vain la venue des hélicoptères pour les récupérer avec les PV et n'ont pu envoyer leurs plis électoraux à la SRMV à temps. D'autres, par souci de sécurité, on amené les plis électoraux chez eux la nuit du scrutin. C'est en partie compréhensible, mais pour la transparence, déposer les documents dans des maisons de particulier, loin des re-

⁹ Cf. par exemple art. 45 du Décret n°2013-154 du 12 mars 2013 fixant les conditions d'application de la loi organique n°2012-015 du premier août 2012 relative à l'élection du premier président de la quatrième république.

gards des observateurs et des délégués ainsi que de l'ensemble des électeurs, ne peut que susciter des suspicions.

Différents problèmes ont été également observés durant le recensement des matériels de vote. Il y a eu l'énerverment des responsables du à la chaleur provoquée par **l'étroitesse de certains locaux utilisés par les SRMV**. Dans presque toutes les SRMV, **le récapitulatif des résultats n'était pas disponible**, ce qui complique le contrôle que les observateurs et délégués doivent effectuer.

8.10. Sur le respect des droits de l'Homme

Les violations des droits de l'Homme ont été nombreuses, si on se réfère aux différentes irrégularités décrites ci-dessus. Ci-après quelques cas majeurs observés.

- **Avant l'élection**

Liberté de circuler

L'article 20 de la Feuille de Route exige à ce que les exilés politiques puissent retourner « *sans conditions* » à Madagascar. Cette démarche s'inscrit dans la stratégie de l'établissement de l'apaisement politique et une étape pour la réconciliation nationale. Le fait de les empêcher viole le droit fondamental qui permet à tout citoyen de circuler librement, et surtout nuit au rétablissement et à la consolidation du « *Fibavanana malagasy* ». Ce droit est prescrit dans l'art. 13, al. 2 du DUDH : « *toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays* », lequel est renforcé par l'art.12 al.4 du PIDCP qui précise que : « *Nul ne peut être arbitrairement privé du droit d'entrer dans son propre pays* ». Pour le cas de Mr Marc Ravalomanana, l'« *affaire du 7 février* » doit être résolue à partir d'une enquête et d'un tribunal indépendants, conformément à l'article 14 du PIPDC¹⁰, pour trancher définitivement et objectivement sur les parts de responsabilités et afin d'épargner les 22 millions de Malagasy des conséquences néfastes de cette affaire qui altère le climat politique malagasy.

Liberté de se porter candidat aux élections

Lorsque la Communauté internationale a imposé le « NI Marc Ravalomanana NI Andry Rajoelina » au présidentiel, elle voulait sans doute faciliter la résolution de la crise en écartant les principaux protagonistes pour ne pas focaliser la crise sur les deux personnes. Au-delà de tout agenda politique de la Communauté internationale à travers la démarche adoptée, le « *ni ...ni* », quoi qu'on dise, est en violation flagrante aux droits « *de prendre part à la direction des affaires publiques* » prévu par la DUDH, dans son Article 21 al.1, renforcé par le PIDCP en son article 25 b) qui permet à tout citoyen « *de voter et d'être élu, au cours d'élections périodiques, honnêtes, au suffrage universel et égal et au scrutin secret, assurant l'expression libre de la volonté des électeurs* ».

Cela est d'autant plus vrai que même la Feuille de route, en son article 20, exige à la HAT « *d'assurer la liberté politique de tous les Citoyens Malgache dans le processus inclusif de la transition, débouchant sur la tenue d'élections libres, justes et crédibles* ». Rien d'étonnant si les condamnations sur la violation de la souveraineté nationale ont foisonné car cette décision aurait du être prise uniquement et légitimement par la population malagasy à travers le choix qu'elle aurait fait.

Liberté d'opinion et de manifester

Durant les régimes précédents, et pendant la période récente de pré campagne, nombreuses ont été les manifestations de l'opposition mâtées avec violence. Le dernier cas est la manifestation organisée par Mr Laza Razafiarison, candidat à la Présidentielle et leader du parti *Avotra ho An'ny Firenena*, le lundi 22 juillet 2013, au cours de laquelle ce dernier a été arrêté et trainé par les forces de l'ordre comme un moins que rien avec deux de ses collègues au mépris de l'art. 10 al.1 du PIPDC qui stipule : « *Toute personne privée de sa liberté est traitée avec humanité et avec le respect de la dignité inhérente à la personne humaine* ». Le matériel de sonorisation a été confisqué, créant un début de panique, et le jet du gaz lacrymogène a dispersé la foule qui manifestait pacifiquement.

Pour un pouvoir qui se dit « *démocratique* » et prônant « *le changement* » dans la façon de faire de la politique, est-ce que la « *brutalisation* » des manifestants et l'arrestation systématique des leaders étaient vraiment indispen-

¹⁰ Article 14, al.1. Tous sont égaux devant les tribunaux et les cours de justice. Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal compétent, indépendant et impartial, établi par la loi, qui décidera soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle, soit des contestations sur ses droits et obligations de caractère civil. (...)

sable et traduisent ces idéaux ? N'est-il pas possible et moins coûteux (financièrement et politiquement) et bénéfique (pour l'image du pouvoir en place et des forces de l'ordre) de sécuriser les manifestations pour éviter tout débordement ? Est-ce le rôle des forces de l'ordre de prendre parti pour défendre le parti au pouvoir en brisant systématiquement toutes manifestations de l'opposition ?

Dans tous les cas, le comportement des pouvoirs successifs et des forces de l'ordre est en violation grave à la DUDH dans son art. 19 qui stipule : « *Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit* ». Qui plus est, la violence qu'incarnent les forces de l'ordre et perçue par les citoyens à chaque manifestation ne peut être que provocatrice et est à l'origine de leur agressivité, eux qui, pour la majorité des cas, ne demande que de pouvoir s'exprimer pacifiquement, et être écoutés et réussir leurs revendications qui, dans son ensemble, sont légitimes.

Liberté d'expression et d'accès aux médias publics

La Loi malagasy portant le numéro 90-031 du 21 décembre 1990 sur la Communication publiée dans le JO n° 2038 du 31.12.90 p. 2673, Errata : J.O. du 18.02.91, p. 240, Errata : J.O. n°2047 du 18.02.91, p. 240, permet, dans son Art. 2, à toute personne « *le droit d'exprimer son opinion et ses idées par voie de presse quel qu'en soit le support matériel* » sous réserve, bien entendu, « *du respect des droits et de la dignité d'autrui* ». De même, dans son Art. 17, il est spécifié que : « *Les journalistes de la Radiodiffusion et de la Télévision nationale malgache pourront recueillir et diffuser librement sur les ondes nationales, des opinions de tendances diverses, dans le respect de la loi, de l'unité nationale, dans l'intérêt national et de l'honneur d'autrui* ».

Si la liberté d'accès aux médias, surtout publics (RNM et TVM), est acquise dans les textes, elle ne l'est pas dans la pratique car la restriction au détriment des partis de l'opposition ainsi qu'aux organisations de la société civile trop critiques envers le pouvoir en place est permanente durant les régimes successives, et en particulier depuis la transition. A l'approche des élections, en raison de l'absence de texte juridique qui régleme la pré campagne, les candidats et le ministre de la Communication de la mouvance Andry Rajoelina, nous l'avons vu, ont abusé de leurs prérogatives pour utiliser la RNM et le TVM comme une propriété privée en privant les autres du droit de s'exprimer librement dans ces médias dits « *publics* ».

• Pendant le scrutin

Droit au vote de tous les citoyens en âge de voter

Le problème de l'établissement de la liste électorale, si cela a été toujours un problème durant toutes les élections précédentes, n'a jamais été, depuis le référendum de 2011, aussi gravissime. Durant le jour du scrutin, c'était le principal problème qui animait pratiquement tous les centres de vote, suivi de la carte électorale. Les discours officiels essaient d'apaiser les esprits en disant que la marge d'erreur est faible, pas plus de 10%. La réalité est que chaque vote a son importance et chaque citoyen doit pouvoir jouir librement de son droit de s'exprimer, conformément à ce qui est prescrite dans le PIPDC, article 25, b) qui stipule que tout citoyen a le droit « *de voter et d'être élu, au cours d'élections périodiques, honnêtes, au suffrage universel et égal et au scrutin secret, assurant l'expression libre de la volonté des électeurs* ».

Droit des personnes en situation de handicaps

Plusieurs bureaux de vote ne permettent pas aux personnes en situation de handicaps de pouvoir participer au vote. Dans les EPP transformées en bureaux de vote, les urnes se trouvent souvent sur une estrade. D'autres se trouvent dans des étages. Ce qui gêne certaines personnes ayant des handicaps moteurs. Les mal-voyants ont eu également beaucoup de difficultés pour marquer leurs bulletins lorsque l'urne n'était pas suffisamment claire. Pour ceux qui sont aveugles, la loi leur permet de se faire accompagner par quelqu'un de confiance. La « *personne de confiance* » est-elle vraiment suffisamment honnête pour marquer là où il est demandé de le faire ? La Convention relative aux droits des personnes handicapées déclare dans son Article 29 que les Etats partis : « *(ii) Protègent le droit qu'ont les personnes handicapées de voter à bulletin secret et sans intimidation aux élections et référendums publics, de se présenter aux élections et d'exercer effectivement un mandat électif ainsi que d'exercer toutes fonctions publiques à tous les niveaux de l'État, et facilitent, s'il y a lieu, le recours aux technologies d'assistance et aux nouvelles technologies; (iii) Garantissent la libre expression de la volonté des personnes* ». Une séance doit être organisée par la CENI-T avec les associations des personnes en situation de handicap pour définir ensemble les dispositions qui peuvent être adoptées pour permettre à ces personnes de voter et de sécuriser leur voix. A noter que Madagascar n'a pas encore ratifié la Convention sur les personnes en situation de handicap.

IX. CONCLUSION

Contrairement aux différentes appréhensions ressenties et exprimées à la veille de l'élection présidentielle du 25 octobre 2013, celle-ci a pu se dérouler généralement dans le calme et dans l'enthousiasme des participants. Quoi qu'il en soit, la multitude d'anomalies et de violations des textes en vigueur, même si elles n'auraient pas eu des impacts déterminants sur le résultat final du premier tour, nous amènent à interpeller les membres de la Communauté internationale qui ont affiché leur satisfaction sur le « *bon déroulement du scrutin* ». Certains évoquent le « *professionnalisme* » et la « *rigueur de la CENI-T* », d'autres parlent d'« *exemple* » d'élection juste, libre et transparente, alors que jamais le problème de la liste électorale n'a fait autant de frustrés, et c'est la première fois que l'on voit l'argent couler à flot pour acheter la voix des électeurs, sans que l'on sache d'où il vient.

Cette « *satisfaction* » de la Communauté internationale n'est-elle pas une manière de dissimuler l'échec constaté de la politique du « *ni ...ni* » vu à travers le résultat du premier tour, et du constat généralisé sur la maladresse d'avoir forcé l'élection sans que toutes les conditions minimales, techniques, sécuritaires et politiques, ne soient remplies ?

On aurait compris que lorsque la SADC, appuyé par la Communauté internationale, a opté pour la solution « *ni ...ni* », c'était pour réduire les tensions politiques afin de réaliser le présidentiel dans un climat acceptable, et sans doute aussi pour éliminer la réduction de la crise autour des deux principaux protagonistes que sont Mr Marc Ravalomanana et Mr Andry Rajoelina. Mais n'est-ce pas une solution de facilité ? En imposant le « *ni ...ni* » et en forçant le présidentiel d'avoir lieu alors que toutes les conditions ne sont pas remplies, est-ce que ce n'est pas seulement repousser dans le temps et rendre davantage complexe la résolution d'une crise qui n'a que trop perduré ? Les moyens mis à la disposition de la CENI-T et l'accompagnement technique des experts des Nations Unies, à comparer avec celui que le Ministère de l'Intérieur avait eu durant les élections précédentes, ne permet-il pas d'apporter de nettes améliorations dans l'organisation technique et logistique du présidentiel et réduire au maximum les risques de tensions qu'on a eu le jour du scrutin sur ce perpétuel problème de liste ? Par ses pouvoirs de sanction prévue par la Feuille de route (Cf. art. 43), la Communauté internationale n'a-t-elle pas la possibilité d'imposer, avant toute élection, son application effective pour asseoir un environnement politique plus juste, et qui remplit les principales conditions d'une sortie de crise et d'une paix durable, plus saine, qui permettra au nouveau président de se focaliser davantage sur la lutte urgente contre la pauvreté ?

La réalité qu'on a actuellement prouvé que la candidature des « *poulains* » des deux protagonistes sortis « *vainqueurs* » au premier tour ne résout pas le fonds de la crise, bien au contraire. Quel que soit le vainqueur au second tour, la « *légitimité* » acquis de l'un ou de l'autre va servir à imposer soit le retour de Mr Marc Ravalomanana soit son empêchement de revenir au pays, ce qui risque d'aggraver les tensions politiques durant la phase post électorale. A moins que celui qui va être vainqueur va avoir l'intelligence et la magnanimité de procéder à la réconciliation nationale et mettre de côté toutes velléités politiques partisans. Dans notre cas actuel, est-ce envisageable ? Le Comité pour la Réconciliation Malagasy, dans sa composition et son mode de fonctionnement actuelle, sera-t-il capable d'accompagner ce « *Fampihavanana Malagasy* », et piloter la refondation de la République pour que soit établi l'Etat de droit, la gouvernance démocratique et la justice sociale qui sont gages de tout développement humain durable ?

Autant de questions qui préoccupent et qui justifient la délicatesse de l'élection présidentielle, et la nécessité impérative d'apporter toutes les améliorations possibles et urgentes au scrutin du deuxième tour pour que le résultat final ne soit pas le déclenchement d'une nouvelle crise politique.

X. RECOMMANDATIONS

10.1. A la CENI-T :

- La CENI-T doit suivre à la lettre le calendrier électoral et fournir une préparation adéquate pour s'assurer que tous les citoyens soient, dans leur ensemble inscrits sur la liste électorale. Une solution adéquate est nécessaire pour garantir les droits fondamentaux des personnes omises sur la liste électorale lors de l'élection présidentielle du premier tour. Les efforts que déploie la CENI-T actuellement semblent aller dans ce sens ;

- La CENI-T doit rectifier la stratégie de communication et considérer les organisations de la société civile qui disposent d'une grande capacité de mobilisation et ayant des implantations effectives auprès des communautés de bases ;
- Elle doit doubler ses efforts pour assurer une formation effective et de qualité à ses démembrés et aux membres des bureaux de vote pour éviter les dérapages qu'on a constatés un peu partout à Madagascar ;
- La CENI-T doit garantir une administration électorale efficace et transparente pour gagner la confiance des citoyens ;
- Elle doit faciliter l'obtention des PV pour les observateurs issus des OSC et les délégués des partis politiques
- La CENI-T doit doubler ses efforts et sa vigilance pour réussir la gestion jumelées des élections du deuxième tour ;
- La CENI-T doit amplifier sa communication sur la diffusion et la sensibilisation des citoyens les textes règlementaires de base ;
- La CENI-T doit motiver davantage ses démembrés (CEC, CED, ...) pour les rendre plus efficaces et pour réduire leur vulnérabilité vis-à-vis des autorités administratives et des représentants des candidats au niveau local ;
- Le gouvernement et la CENI-T doit effectuer une évaluation complète du premier tour afin de tirer des leçons pour améliorer le deuxième tour.

10.2. Aux forces de l'ordre :

- Les forces de l'ordre doivent assurer l'intégrité du processus électoral et faire preuve de neutralité. Leur présence aux alentours des bureaux et notamment leur comportement ne devrait pas intimider les électeurs.

10.3. Aux organisations de la Société civile :

- Toutes les composantes des organisations de la Société civile malagasy doivent agir de concert, et consolider leurs capacités afin de mettre en œuvre une stratégie efficace d'éducation et de sensibilisation des électeurs, surtout, pour faire face à l'élection jumelée du 20 décembre prochain ;
- Pour assurer une meilleure efficacité dans les actions de sensibilisation nous devons identifier et mobiliser les organisations communautaires, les vastes réseaux existants et les associations à forte implantation jusque dans les communes et les zones reculées, à cela s'ajoutent les associations qui ont une forte capacité d'exercer dans les grandes agglomérations à travers les agents ou les volontaires de quartiers pour pouvoir ratisser large ;
- Les OSC doivent faire preuve d'une meilleure coordination et collaboration dans les actions d'observation des élections pour pouvoir mettre au maximum à profit les atouts ;
- Les OSC doivent faire preuve de maturité dans leurs missions (éducation citoyenne, sensibilisation, médiateur et observateur) en respectant les principes et valeurs fondamentaux de la Charte de la Société civile malagasy, c'est-à-dire agir avec neutralité et objectivité dans l'intérêt de la population malagasy.

10.4. Aux partis politiques et candidats :

- Pendant la période consacrée à la campagne électorale, les partis et les candidats devraient se conformer aux différents textes juridiques qui régissent les élections ;
- Même si la loi malagasy reste silencieuse sur la transparence des sources de financements utilisées pour les propagandes, les partis et les candidats doit faire preuve d'honnêteté et de loyauté vis-à-vis des électeurs pour faire montre d'un minimum d'éthique ;
- En cas d'objection, nous exhortons les acteurs politiques à engager des recours par les voies légales et pacifiques prévues par les dispositions légales ;
- Les candidats et leur partisans doivent éviter l'utilisation des ressources publiques pour les campagnes quel que soit la forme ;

- Les candidats et leurs partisans doivent éviter toute forme d'intimidation ou de manipulation à l'endroit des fonctionnaires tels que les employés de ministères et les Chefs Fokontany, les Maires ou les Chefs de district.

10.5. Aux médias :

- Il est nécessaire de renforcer la couverture médiatique du déroulement des élections dans les diverses localités ;
- Il est nécessaire de respecter le code de conduite (déontologie) dans le but de promouvoir l'équité du reportage des élections et mettre ce principe en application ;
- Il est nécessaire que les médias ne soient pas des instruments générateurs de violences et de dénigrement ;
- L'autorité de diffusion ou ORTM devrait réviser de près ce qu'on entend par « *accès équitable des candidats aux médias publics* ».

10.6. Aux ONG internationales :

- Les ONG internationales œuvrant dans les élections doivent adopter des principes de partenariats partagés et productifs avec les OSC malagasy pour qu'il y ait harmonisation et efficacité des actions, et un renforcement effectif des OSC malagasy.

10.7. Les Institutions publiques :

- Le Gouvernement doit adopter un cadre juridique contraignant les candidats à déclarer leurs sources de financement des campagnes tout en fixant un plafond égal pour tous les candidats ;
- Les parlements doivent renforcer le rôle de la Cour des comptes, des comptables publiques ainsi que celui du SAMIFIN et du BIANCO en matière de contrôle de régularité des fonds de campagnes ;
- Les Institutions publiques doivent respecter avec rigueur la neutralité de l'administration pour préserver ce qui reste de la République et pour consolider l'unité nationale devenue si fragile.

10.8. A la SADC CNGO :

- Nous encourageons la SADC-CNGO à maintenir son soutien aux actions des OSC dans la région pour améliorer la transparence et la crédibilité des élections et de la gouvernance démocratique ;
- Nous lui suggérons de continuer le renforcement des capacités des OSC malagasy dans l'application des normes et standards régionaux et internationaux en matière d'élections, dans la résolution de la crise et dans la reconstruction de la paix.

10.9. A la Communauté internationale :

- La SADC et la Communauté internationale doivent jouer pleinement leur rôle d'arbitre dans l'accompagnement des Malagasy dans la recherche d'une solution durable à la crise en démontrant leur forte cohésion dans la préservation des intérêts de la population Malagasy à travers une stricte et équitable application des règles et principes internationaux et régionaux aux différents protagonistes.

ANNEXES

Annexe I : Liste des abréviations

BIANCO	Bureau Indépendant ANti-CORruption
BRIDGE	Buildind Resources in Democracy, Governance and Elections
CEG	Collège de l'Education Générale
CENI-T	Comité Electoral National Indépendant pour la Transition
COE	Consortium des Observateurs des Elections
CRM	Comité pour la Réconciliation Malagasy
CSC	Comité du Suivi et de Contrôle de la mise en œuvre de la Feuille de Route
CST	Conseil Supérieur de la Transition
CT	Congrès de la Transition
DUDH	Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
EISA	Electoral Institute for Sustainable Democracy in Africa
EPP	Ecole Primaire Publique
FFKM	Fiombonanan'ny Fiangonana Kristiana eto Madagasikara (Communauté des Eglises Chrétiennes de Madagascar)
FTMF	Fikambanan'ny Tanora Mandala ny Fahamarinana
KMF/CNOE	Komity Mpanara-maso ny Fifidianana/Comité National des Observations des Elections
NDI	National Democratic Institut
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ORTM	Office de la Radio-Télévision Publiques de Madagascar
OSC	Organisations de la Société Civile
PACTE	Projet d'Appui à la Crédibilisation et à la Transparence des Elections à Madagascar
PFNOSCM	Plate-Forme Nationale des Organisations de la Société Civile de Madagascar
PIDCP	Pacte International relatives aux Droits Civils et Politiques
RDC	République Démocratique de Congo
RNM	Radio Nationale Malagasy
SADC	Southern Africa Development Community
SADC-CNGO	Southern Africa Development Community – Council of Non Government Organizations
SAMIFIN	Sampan-draharaha Malagasy Iadiana amin'ny Famotsiam-bola ou Service de Renseignements Financiers
SRMV	Section de Recensement des Matériels de Vote
TVM	Télévision Nationale Malagasy

Annexe II : Déclaration préliminaire de SADC-NGO



SADC-CNGO

**Southern African Development Community –
Council of Non-Governmental Organisations**

Secretariat: Private Bag 204, Gaborone; BOTSWANA

Plot 18682, Phase 2, Gaborone, Botswana

E-mail: sadc-cngo@sadc-cngo.org.bw, Phone number: +267 3912982, Fax: +267 3912954

DECLARATION PRELIMINAIRE SUR LES ELECTIONS PRESIDEN- TIELLES A MADAGASCAR 26 Octobre 2013, l'Hôtel Colbert Antananarivo

1. Introduction et contexte

L'élection présidentielle malagasy a eu lieu le 25 Octobre 2013. Cette élection est un point culminant d'un long processus de paix mené par la SADC soutenu par l'Union africaine et la Communauté internationale, élection destinée à mettre fin à une crise politique qui a secoué le pays depuis 2009.

L'élection présidentielle du 25 Octobre, et dont le probable second tour jumelé avec les législatives en Décembre, ainsi que les élections des autorités provinciales et locales en début d'année prochaine, on l'espère, aideront à rétablir l'ordre constitutionnel et à doter le pays d'un leadership national légitime, lequel sera engagé dans le développement et la justice sociale et qui devra croire profondément en la réconciliation, l'inclusion et la participation populaire dans le processus de prise de décision à tous les niveaux.

Au vu de cet objectif stratégique, la SADC-CNGO a apporté sa contribution en fournissant un appui à l'organisation nationale de la société civile, à la tenue des dialogues sur les politiques publiques et à l'engagement des différents acteurs aux niveaux national et régional. La mission d'observation des élections fait donc partie des efforts déployés par la SADC-CNGO visant à contribuer à la consolidation de la démocratie et de la paix à Madagascar.

2. L'approche méthodologique SADC-CNGO pour observer les élections présidentielles malgaches

Le travail de la SADC-CNGO, en ce qui concerne Madagascar sur les élections présidentielles du 25 octobre 2013, a eu plusieurs phases. La première phase consistait à envoyer des missions d'enquête dans le pays où l'environnement politique a été évalué grâce à l'interaction avec diverses parties prenantes (y compris la société civile, CSC, FFM, FFKM, partis politiques, entreprises, syndicats, ICP, etc) et la tenue d'une série de dialogues politiques dans le pays. La deuxième phase est celle qui a eu plusieurs sessions de contact qui ont conduit à l'actuelle Mission d'observation de la SADC-CNGO.

2.1. Composition et déploiement

La Mission d'observation de la SADC-CNGO est composée de la société civile de la région de la SADC dont celle de Madagascar. Au total 75 observateurs, regroupés en 12 équipes, ont été déployés dans différents régions de Madagascar en mettant l'accent principalement sur les zones où une contestation électorale élevée serait possible.

2.2. Orientation de la Mission d'observation de la SADC – CNGO

Les équipes ont participé à plusieurs réunions qui ont tous contribué grandement à aider les membres à comprendre non seulement le cadre juridique, mais aussi les problèmes logistiques liés à la politique à Madagascar.

La CENI -T a fait un briefing pour les missions internationales d'observation le 21 Octobre 2013. Ce qui a donné à la mission d'observation de la SADC – CNGO l'occasion de comprendre le niveau de préparation de la CENI –T, non seulement de sa présentation officielle, mais aussi des questions soulevées par les autres parties prenantes. La mission de la SADC - ONGC a procédé à un recyclage interne des observateurs le 22 Octobre. Cela a permis de mettre en évidence les particularités juridiques clés dont les observateurs devraient être conscients. Un séminaire conjoint pour les parties prenantes aux élections malgaches co-organisé par la Plate-Forme Nationale des Organisations de la Société Civile de Madagascar, SADC-CNGO et ECF avec l'appui de la Fondation Friedrich Ebert a fourni une plate-forme importante où les différents experts, la CENI -T, les organisations de la société civile et les partis politiques ont donné leurs points de vue sur le niveau de la préparation de l'élection présidentielle.

2.3. Opérations d'observateurs de la SADC – CNGO

Les équipes d'observateurs de la SADC - CNGO ont visité un total de 279 bureaux de vote avant le scrutin, lors du vote et de comptage. Dans ces endroits, les observateurs ont constaté l'état de préparation de la CENI -T pour le scrutin en termes de disponibilité du matériel critique, l'environnement dans lequel les gens devraient voter et la manière dont les fonctionnaires ont effectué leur travail ainsi que d'autres questions d'observation clés figurant dans la liste de contrôle d'observateur conçue par la SADC-CNGO.

2.4. Le Centre de commandement de la SADC- CNGO

Les équipes d'observateurs sur le terrain ont été soutenues par le Centre de commandement composé des observateurs qui recevaient des rapports d'étape qui portaient sur des questions émergentes. Les observateurs du Centre de commandement ont également identifié les points litigieux soulevés, les ont suivis avec les différentes parties prenantes pour la vérification et assisté à des réunions avec d'autres missions.

3. Constats de la mission de la SADC-CNGO sur l'élection présidentielle de 2013 à Madagascar

Sur la base des normes internationales pour des élections démocratiques mentionnées ci-dessus et le cadre juridique de Madagascar ainsi que l'observation menée par l'approche méthodologique spécifique, la Mission d'observation de la SADC – CNGO a fait les constats suivants :

3.1. Sur l'environnement électoral

L'élection présidentielle s'est déroulée dans un grand enthousiasme. Si à l'ouverture des bureaux visités par la mission de SADC-CNGO, on a observé une certaine timidité, l'engouement a été très remarquable à partir du milieu de la matinée. Nous avons également noté une ambiance de cordialité entre les électeurs dans les cours des bureaux de vote visités. Il sied de dire que des cas d'incidents graves n'ont pas été signalés par les observateurs de la SADC- CNGO.

3.2. Sur l'inscription des électeurs et la liste des électeurs

La date de l'élection a été plusieurs fois reportée. Cela devrait avoir donné assez de temps à la CENI-T de procéder à un enregistrement complet des électeurs et créer une liste électorale claire. Néanmoins nous avons observé avec inquiétude qu'il y avait un nombre important des électeurs qui ont disparu sur la liste électorale ; un ou plusieurs détails sur les cartes d'électeurs, les cartes d'identité nationales et les listes électorales ne correspondaient pas, ce qui a entraîné de sérieuses discordances. De plus, il ya eu d'important retard dans la distribution des cartes d'électeurs ; de ce fait, beaucoup d'électeurs n'avaient pas reçu leurs cartes d'électeurs le jour du scrutin. Nous avons observé que ces électeurs recevaient leurs cartes dans les bureaux de vote. Cela pouvait permettre aux électeurs de voter, mais ces derniers ne pouvaient pas corriger les erreurs ou discordances découvertes entre les trois documents clés, nous avons cité la carte d'identité nationale, la carte d'électeur, la liste électorale. La conséquence de ces imprévus ne peut pas être

mesurée présentement, mais il est sûr que cela a sérieusement nui et empêché de nombreux électeurs d'exercer leur droit démocratique.

3.3. Rapports des Médias et accessibilité

A Madagascar, conformément aux articles de la Loi électorale sur la couverture médiatique des élections qui résonnent avec la Charte de l'UA sur la démocratie, la gouvernance et les élections, la SADC ainsi que d'autres instruments énumérés ci-dessus sur l'accès équitable des partis et les candidats aux médias contrôlés par l'Etat pendant les élections et la couverture des élections, même s'il n'a pas été équitable pour les médias privés, car payant, il l'a plutôt été pour les médias appartenant à l'Etat du moins pour les tranches gratuites.

3.4. Vote

- Les bureaux de vote ont ouvert à l'heure. Dans beaucoup de bureaux de vote observés, des problèmes de gestion de l'élection ont été observés. Il s'agit notamment de :
- les membres de bureaux n'étaient pas suffisamment préparés et compétents.
- La gestion du mouvement des électeurs dans quelques bureaux de vote observés n'était pas bien organisée.
- Les électeurs avaient des difficultés à utiliser les bulletins de vote uniques dans certains bureaux de vote visités.
- Des bulletins pré-pliés dans certains bureaux de vote et certains membres de bureaux ne portaient pas de badges, le cas du District de ATSIMONDRANO.
- De manière générale, le vote s'est bien passé et les gens ont voté sans aucune forme d'intimidation visible dans les bureaux de vote que les équipes SADC- CNGO ont observés.

4. Conclusion

- Les élections se sont déroulées, en général, dans un environnement relativement pacifique.
- Cependant des lacunes ont été relevées au niveau de la compétence de certains responsables des bureaux de vote, et dans l'usage par les électeurs du Bureaux de Vote. Une discordance a été constatée au niveau de la liste électorale et des cartes d'électeur en particulier.
- Néanmoins nous ne sommes pas en position d'affirmer l'impact de ces insuffisances sur le résultat des élections. Des enquêtes sont nécessaires.
- Avant d'émettre des observations définitives concernant l'ensemble du processus électoral, il est essentiel d'observer le décompte des votes exprimés.

5. RECOMMANDATIONS

5.1. A la CENI-T

- L'organe en charge de l'organisation des élections devrait suivre à la lettre le calendrier électoral et fournir une préparation adéquate pour s'assurer que tous les citoyens soient, dans leur ensemble, convenablement inscrits sur la liste électorale.
- Le Gouvernement malgache devrait allouer en tout temps les ressources nécessaires afin que l'organe en charge des élections puisse être en mesure de poursuivre l'inscription de tous sur la liste électorale d'une part et de renforcer l'éducation citoyenne d'autre part.
- Le Gouvernement ainsi que l'organe en charge de l'organisation des élections devraient travailler en étroite collaboration avec les organisations de la société civile pour soutenir l'élaboration et la mise en place d'une stratégie nationale d'éducation citoyenne.
- Le Gouvernement et l'Organe en charge de l'organisation des élections devraient poursuivre une évaluation complète du processus électoral afin de tirer des leçons pour de futures améliorations.

5.2. Volet sécurité

- Bien que l'environnement des élections soit relativement pacifique, ce dont nous félicitons les forces de sécurité malgaches, nous devons rappeler à toutes les parties prenantes les profondes in-

quiétudes concernant la sécurité des malgaches pendant la période de transition. Ainsi, nous appelons les forces de sécurité et les autres parties prenantes à assumer pleinement leur devoir constitutionnel et à assurer la sécurité de chaque citoyen ainsi que celle de ses biens.

5.3, Partenaires au développement

- Continuer à soutenir le Madagascar dans le processus de son développement

5.4 SADC

- Nous recommandons l'engagement de la SADC dans l'accompagnement et le soutien au peuple malgache dans les efforts pour mettre fin à la crise politique.
- Nous appelons la SADC à poursuivre son soutien au pouvoir national légitimement élu et au peuple de Madagascar dans leur quête de paix, de sécurité et de développement socio-économique.

5.5 Organisations de la société civile

- Nous souhaiterions exprimer notre reconnaissance aux organisations de la société civile malgache pour leur détermination et leur contribution dans le processus de paix mais également dans l'atténuation des impacts négatifs résultant de la crise politique.
- Ainsi nous réitérons nos encouragements et exprimons notre soutien aux organisations de la société civile malgache à poursuivre leurs efforts pour consolider la paix et réaliser les aspirations à la justice sociale du peuple malgache.

5.6 Gouvernement

- Nous déclarons par avance au futur pouvoir national légitimement élu la lourde responsabilité historique qui lui incombe de mener le pays vers un meilleur
- Madagascar où les droits de chaque citoyen seraient respectés et les besoins de tout un chacun comblés.
- Pour que cela se réalise, nous appelons le nouveau gouvernement élu à faire tout ce qui est en son pouvoir pour un développement équitable.

5.7 Partis et acteurs politiques

- Nous saluons les différents acteurs et spécialement les candidats pour avoir mené une campagne dans la paix.
- Nous appelons tous les acteurs à respecter les résultats qui découleront du processus électoral transparent et crédible.
- En cas d'objection, nous exhortons les acteurs politiques à engager des recours par les voies légales et pacifiques prévues par les dispositions légales.

6.8 Médias

- Nous remercions les médias publics et privés du rôle central qu'ils ont rempli dans la diffusion d'informations fiables et objectives.
- Nous les encourageons à poursuivre leurs efforts pour l'éducation des citoyens et l'information du public et ce avec professionnalisme, objectivité et impartialité.

Antananarivo, 26 Octobre 2013,

Fin

Annexe III : Rapport préliminaire de la PFNOSCM et de FTMF



FAMPIDIRANA

Tanteraka soa aman-tsara ny fifidianana ny ho Filoham-pirenena fihodinana voalohany natao tamin'ny zoma 25 oktobra 2013, izay antenaina fa hamoaka an'i Madagasikara amin'ny krizy. Tsy mora ny nahatongavana tamin'io dingana lehibe io satria efa lava loatra ny krizy ary mafy ny fiantraikan'izany tamin'ny fianan'ny token-trano tsirairay eo anivon'ny Faritra 22. Isaorana ny CENI-T, ny fitondram-panjakana sy ny governemanta, ny Vondrona iraisam-pirenena, ny antoko politika sy ny kandida rehetra, ny mpitandro ny filaminana, ny mpanara-maso teratany sy iraisam-pirenena, ary koa ny vahoaka Malagasy izay samy niezaka nahatontosa iny fifidianana iny tao anaty filaminana sy fitoniana.

Ity tatitra ity dia iarahan'ny VOIFIRAISANA/PFNOSCM (Vovonana Iombonan'ny Firaisamonim-pirenena eto Madagasikara) sy ny FTMF (Fikambanan'ny Tanora Mandala ny Fahamarinana) izay niarania nialoha, nandritra ary taorian'iny fifidianana iny. Izy ity dia **tatitra vonjy maika** mahakasika ny vokatry ny fanaraha-maso nataon'ny VOIFIRAISANA/PFNOSCM sy ny FTMF manokana ary koa izay natao niaraka tamin'ny SADC-CNGO. Ny tatitra feno dia hozaraina amintsika afaka fotoana fohy.

ANDRAIKITRA NORAISINA

Ny VOIFIRAISANA/PFNOSCM sy ny FTMF dia nandray anjara tamin'ny **fanabeazana ny olom-pirenena**. Nisy dingana roa ny fanentanana natao tamin'izany :

- Fanentanana nandritra ny fanaovana ny lisi-pifidianana : ny FTMF tany amin'ny Faritra Androy, Menabe, Vakinakaratra ary ny VOIFIRAISANA/PFNOSCM tany amin'ny Faritra Anosy sy Diana niarahana tamin'ny EISA (Institut Electoral pour une Démocratie Durable en Afrique)
- Fanentanana momba ny fampiasana ny biletà tokana : ny FTMF tany amin'ny Faritra Androy, Menabe, Vakinakaratra ary ny VOIFIRAISANA/PFNOSCM tany amin'ny Faritra Anosy sy Diana niarahana tamin'ny PACTE (Projet d'Appui à la Crédibilisation et à la Transparence des Elections à Madagascar)

Nandray anjara koa ireo fikambanana roa ireo tamin'ny fametrahana ireo mpamaha olana eo amin'ny sehatry ny fifidianana tamin'ny fanolorana « médiateurs électoraux » niarahana tamin'ny EISA sy PNUD :

- Niasa ireo Médiateurs électoraux ireo mialoha sy mandritra ary tao aorian'ny fifidianana (miisa 65 ny natolotry ny FTMF sy ary 48 ny avy amin'ny VOIFIRAISANA/PFNOSCM).

Ankoatra ireo ny **Fanaraha-maso ny fifidianana** izay natao teo anivon'ny kaomina maromaro manerana ny Nosy :

- Mialoha ny fifidianana, nanarahana ny fanoratana ny anaran'ny mpifidy tao anaty lisi-pifidianana ary koa ny fizotry ny fampielezan-kevitra.
- Nandritra ny androm-pifidianana izay nanirahana mpanara-maso miisa 100 avy tamin'ny FTMF ary miisa 120 ny an'ny VOIFIRAISANA/PFNOSCM. Natao izany teo anivon'ny Distrika 110 manerana ny Madagasikara. Ny fitambaran'ny mpanara-maso nahetsika manerana ny Nosy dia nahatratra 295 miaraka amin'ireo avy amin'ny vondron'ny firaisamoni-pirenena ao amin'ny faritra atsimon'ny Afrika (SADC-CNGO). Nahatratra 689 ny BV voatsidika sy naraha-maso.
- Ny aorian'ny fifidianana, amin'ny fanarahana ny voka-pifidianana. Ny SRMV (Section de Recensement des Matériels de Vote) no anisan'izay tena naraha-maso manokana.

TANJONA :

- Mamoaka ny fahitan'ny mpanara-maso avy amin'ny FTMF sy ny VOIFIRAISANA/PFNOSCM ny fifidianana fihodinana voalohany.
- Mijery ny fanitsiana amin'ireo lesoka hiatrehana ny fifidianana manaraka.
- Manao izay hampihenana araka izay azo atao ireo antony mety tsy hanaiken'ny olona ny voka-pifidianana mba hirosoana amin-pilaminana sy fitoniana amin'ny famahana ny krizy.

ZAVA-MISY TSIKARITRA

1. Teo amin'ny fanabeazana ny olom-pirenena :

- Tsy ampy fanabeazana ny olom-pirenena indrindra teo amin'ny :
 - fanoratana ny anarana tao amin'ny lisitry ny mpifidy
 - fahafantarana ny olona tokony ho fidiana
 - fampiasana ny biletà tokana
 - tsy ampy ny fampianarana ny mpifidy hahalala vaovao mikasika ny fifidianana (momba ny kandida, ny lalàna mifehy ny fifidianana, ora fikatonan'ny BV, ...)

2. Teo amin'ny lafiny teknika :

- Nisy ny lesoka teo amin'ny fikarakarana ny lisitry ny mpifidy (tsy rototra ny olona tany am-boalohany)
- Ny fampiofanana ireo ho mambran'ny biraom-pifidianana (fohy ny fotoana nampiofanana ny mambra BV fa tapak'andro ihany hany ka tsy tafita ny fampiofanana)
- Fizarana ny karatry ny mpifidy : tsy ampy ny mpizara isan-tokratrano ary maro ireo faritra efa tena tar any fahatongavany tany amin'ny fokontany. Tao amin'ny Biraom FKT tamin'ny ankapobeny no nitoby ny karatra kanefa ny mpifidy toa tsy rototra ny haka izany
- Ny fitsinjarana fitaovana (nisy olona teo amin'ireo toerana lavitra tamin'ny fanaterana entana)
- Nisy ny mambra na BV tsy nahay nanangana ny vata fandatsaham-bato
- Tara vao miala any amin'ny BV ny PV

3. Tsy ampy ny fandraisana andraikitr'ireo mpiantsehatra rehetra eo sehatry ny fifidianana :

- Firaisamonim-pirenena : zara raha nisy fanabeazana ny olom-pirenena mikasika ny Biletà tokana noho ny tsy fahampian'ny enti-manana
- Olon-tsotra : tsy rototra tamin'ny fandraisana andraikitra, ao koa ireo mbola nisalasala ny hisian'ny fifidianana, fa indrindra ny fisian'ireo miaza ho “leo politika sy ny krizy lavareny naterany”
- CENI-T : hita ho tsy ampy ny nenti-manana ka nahalesoka teo amin'ny lafiny teknika (fampiofanana sy toto-marika)
- Mpamatsy vola : tsy ampy velively ny nenti-nanana natokana tamin'ny fanabeazana ny olom-pirenena
- Fanjakana : tsy ampy ny fampafantarana ny lalàna ary toy izany koa ny mikasika ny tsara ho fantatra momba ny tontolon'ny fifidianana
- Mpanao politika : tsy vita ny fanentanana ny fampiasana ny biletà tokana ary tsy ampy ny fidinana teny ifotony fa saika teny an-tanan-dehibe no ifandrotehana momba ny fanabeazana ny olona sy mahakasika programan'asa.

4. Lafiny fandriam-pahalemana:

- Vitsy ary tena tsy ampy ny mpitandro filaminana niasa, indrindra manodidina ny BV

5. Tsy fitoviana teo amin'ny zon'ny kandida

- Tsy nitovy ny fahafaha'ny kandida niditra tao amin'ny haino aman-gerim-panjakana talohan'ny fifidianana, nalalaka izany ho an'ireo akaikin'ny fitondrana
- Nisy ireo nampiasa ny “pré-campagne” ho tena fampielezan-kevitra nialoha kelin'ny fotoana voatokana ho amin'izany
- Mifanelanelana be loatra ny fahefa-manaon'ireo kandida teo amin'ny fampielezan-kevitra satria misy ireo tsy ampy enti-manana dia zara raha mba hita, fa misy kosa ireo izay nampiasa vola mihoapampana, natao fafi-katrana tetsy sy teroa nividianana ny safidim-bahoaka

SOSO-KEVITRA

- Ilàna fanadihadiana ny fiavian'ny vola mihoa-pampana nampiasain'ny kandida sasany tamin'ny fampielezan-kevitra, izay natao fafi-katrana tetsy sy teroa manerana ny Nosy mba hividianana ny safidimbahoaka
- Ilaina hahitsy ny lisi-pifidianana mba tsy hahavery zo ny mpifidy, ka afaka hanatanteraka ny adidy masina ho an'ny tanindrazana ny Malagasy rehetra feno taona. Hahitsy ny lalàna raha ilaina.
- Mila hamafisina ny fiofanan'ireo rantsa-mangaikan'ny CENI-T ary koa mambra ao amin'ny BV manerana ny Nosy ary
- Entanina ny sehatra rehetra, indrindra fa ny firaisamonim-pirenena sy ny mpanao politika ary koa ny mpanao gazety hanamafy ny fanentanana any ifotony ny fampiasana ny bileta tokana
- Mila mitady vahaolana ny CENI-T mba hahafahana miaro sy mamoka haingana ny voka-pifidiana, hialana amin'ny ahiahy mety hiteraka ny tsy fahatokisana ny voka-pifidianana
- Atao ara-potoana araka ny voatondron'ny lalàna ny fanomanana ny asa rehetra mahakasika ny fifidianana (fiofanan'ny mambra BV, ny fizaraa ny kara-pifidianana, ...)
- Hamoraina ny fahazoan'ny firaisamonim-pirenena sy ny kandida ny PV amin'ny ambaratonga rehetra
- Hamafisina ny fanabeazana ny olom-pirenena eo amin'ny fandraisana andraikitra amin'ny fizotran'ny fifidianana (hazoto hifidy, hanisa vato, hiaraka hanatitra ny vokatra any amin'ny SRMV, ...)
- Hamafisina ny fampahalalam-baovaomikasika ny fifidianana any ifotony

FEHINY

- Marina fa betsaka ny fanamarihana natao, fa azo lazaina fa, amin'ny ankapobeny, dia nizotra tamimpilaminana sy tamim-pitoniana ny fifidianana.
- Betsaka ireo dingana tsara vita fa mbola maro ihany koa ny fanatsarana tokony atao.

Natao teto Antananarivo, faha-29 oktobra 20

PLATE-FORME NATIONALE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE DE
MADAGASCAR

VOIFIRAISANA / PFNOSCM



© VOIFIRAISANA/PFNOSCM

Plate-Forme Nationale des Organisations de la Société Civile de Madagascar
Immeuble des Pères Carmes, près Espace Dera, 3ème étage, Tsiadana, route de l'Université Antananarivo-101
Madagascar

Tel : +261 20 26 382 20

+ 261 32 74 774 49

+261 34 06 883 65

E-mail : plateformeosc@gmail.com

mndriand@yahoo.fr

Edition : Novembre 2013